COMMUNE DE SAINT-CLÉMENT-LES-PLACES

MONTS DU LYONNAIS · RHÔNE

La gazette Saint-Clémentaise

BULLETIN MUNICIPAL N°93

Novembre 2026 - Mai 2027

ÉDITO DU MAIRE



La fin d'année approche, l'heure est traditionnellement au bilan mais aussi aux vœux pour l'avenir.

La vie politique nationale traverse une période particulièrement agitée, marquée par des tensions et un climat d'instabilité qui affecte le moral de chacun. Face à ce tumulte il est facile de céder au découragement, à un sentiment d'impuissance.

Malgré tout, ici, à l'échelle communale, l'équipe municipale s'efforce chaque jour de garder le cap. L'intérêt général et le bien-être de notre commune restent inchangés. Les défis économiques et sociaux sont réels, nous continuerons d'aller de l'avant, dans la sérénité, avec nos ressources humaines et nos moyens financiers.

Décembre est le mois où des illuminations sont installées. Quelques achats supplémentaires pour décorer notre village ont été faits. Notre centre bourg va être animé : le marché de Noël, la fête du 8 décembre avec le feu d'artifice offert par la municipalité (initialement prévu pour la vogue) ...

Je tiens à remercier l'ensemble des agents communaux pour leur engagement quotidien, les élus, les bénévoles associatifs, les saint-clémentaises et saint-clémentais qui font vivre notre esprit de village.

Je vous donne rendez-vous en 2027, le dimanche 10 janvier à 11h à la salle d'animation pour la cérémonie des vœux.

Mais avant cela, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année.

Patricia BLEIN, Maire

Agenda

Novembre 2026

Sam. 28 · 17h — Cinéma : Shaun le Mouton, la bêêête d'Halloween

Sam. 28 · 20h30 — Ciné-débat : Louve, une vie dans les Alpes
Débat animé par le groupe LPO local

Décembre 2026

Dim. 6 · 10h-17h30 — Marché de Noël
Crêpes et vin chaud de l'Amicale laïque

Dim. 6 — Arrivée du food truck
Un dimanche sur deux

Mar. 8 · 18h30-22h — Fête du 8 décembre et feu d'artifice
Place des Potiers

Sam. 12 · 17h — Cinéma : Le mystère Lucy Lost, puis Il faut brûler maman

Dim. 13 · 16h — Cinéma : Moulin
Séance exceptionnelle

Sam. 19 — Distribution des colis du CCAS

Janvier 2027

Dim. 10 · 11h — Cérémonie des vœux du Maire
Salle d'animation

Ven. 15 · Sam. 23 — Distribution des sacs poubelle
14h-19h le 15 · 9h-12h le 23 · local technique

Dim. 24 — Loto de l'Amicale laïque
Après-midi, salle d'animation

Février 2027

Ven. 12 · 20h30 — Concert Zorito
Le P'tit Clem

Mars 2027

Ven. 12 — Date limite d'inscription sur les listes électorales

Dim. 14 — Concours de belote de la Chasse
Salle d'animation

Avril - Mai 2027

Dim. 18 avril — Élection présidentielle, premier tour

Dim. 2 mai — Élection présidentielle, second tour

21, 22, 23 mai — Les 30 ans de l'école de musique : festival
Salle des fêtes · fanfare, fabrik, amicale

22 et 23 mai — Spectacles d'aérien KDanse
Montrottier

Juin 2027

18, 19, 20 — Spectacles KDanse
Saint-Clément-les-Places

Ven. 25 · 18h — Fête de l'école
Amicale laïque

25, 26, 27 — Comice des 4 cantons
Saint-Laurent-de-Chamousset

RENDEZ-VOUS RÉGULIERS

Mercredi · yoga 8h45 et yoga sur chaise 10h

Jeudi, semaines paires · randonnées

Un samedi sur deux · cinéma

1er dimanche du mois · café tricot, 14h-16h

3e vendredi du mois · soirée jeux, dès 19h

AGENDA · LES RENDEZ-VOUS

À noter dans vos calendriers

Voeux du maire

Le dimanche 10 janvier à 11h
Madame le Maire et l'ensemble des élus vous invitent à la salle d'animation pour vous présenter leurs vœux pour la nouvelle année 2027.
Un verre de l'amitié sera offert par la municipalité.

Distribution des sacs poubelle

Le vendredi 15 janvier 2027 de 14H à 19H

Le samedi 23 janvier 2027 de 9H à 12H

Ils seront distribués au local technique en dessous de la salle d'animation au 391, Chemin du Lavoir.

MARDI 8 DÉCEMBRE

Fête du 8 décembre



Marché de Noël

6 DÉCEMBRE

St Clément les Places



10 h - 17H30

LE P'TIT CLEM

CAFÉ ASSOCIATIF

CRÉATEURS | PRODUCTEURS

RESTAURATION

La municipalité vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année

À VOS CRAYONS



AGENDA · CONCERT AU P'TIT CLEM

Concert Zorito : 12 Février

VENDREDI 12 FÉVRIER · 20H30 | LE P'TIT CLEM



Vendredi 12 Février à 20h30 au P'tit Clem

Zorito est un anti-héros villeurbannais oscillant entre tension et tendresse.

Sa voix, ses guitares et ses textures sonores portent les marques des failles qu'il recoud note après note : chaque morceau est un équilibre instable entre fragilité assumée et précision du geste.

Ses textes en français sondent l'intime, la résilience et la joie de vivre. Entre chanson urbaine, pop alternative et couleurs jazz, Zorito trace une ligne singulière, quelque part entre la mélancolie et l'élan de la vie.

Seul en scène, il alterne entre guitare acoustique et bandes sonores, construisant un set riche en contraste.

Il ne cherche ni à plaire, ni à ressembler. Il cherche à dire. Avec panache, mais sans cape.

21, 22 ET 23 MAI

Les 30 ans de l'école de musique / festival

- 21 22 et 23 mai à la salle des fête de st Clément
  - fanfare
  - fabrik
  - amicale

JUIN 2027

Comice des 4 cantons

- 25 26 27 juin

AGENDA · CITOYENNETÉ

Elections présidentielles

Les 18 avril et 2 mai 2027, les Français éliront le président de la République. Dates, vote et déroulement : voici ce qu'il faut connaître.

L'essentiel

- **Dates du scrutin. Premier tour** : dimanche 18 avril 2027. **Second tour** : dimanche 2 mai 2027. Dans sept territoires ultramarins, le vote aura lieu samedi 17 avril et samedi 1er mai 2027.
- **Conditions pour voter.** Être Français, avoir au moins 18 ans et être inscrit sur une liste électorale.
- **Inscription sur les listes électorales.** Date limite fixée au 12 mars 2027, sauf exceptions.
- **Procuration.** Possibilité de donner procuration, notamment avec Maprocuration ou au commissariat, à la gendarmerie ou au consulat.
- Résultats. Résultats provisoires disponibles les soirs des premier et second tours sur le site du ministère de l'Intérieur, au fur et à mesure du dépouillement.

LE CALENDRIER EN UN COUP D'ŒIL



12 mars 2027
Date limite d'inscription sur les listes

Dimanche 18 avril
Premier tour

Dimanche 2 mai
Second tour

FESTIFURIE'S 2026 : UN IMMENSE MERCI À NOS BÉNÉVOLES !

Une nouvelle fois, Festifurie's a fait vibrer Saint-Clément-les-Places les 3 et 4 juillet derniers !

Derrière cette belle fête, ce sont plus de 260 bénévoles qui ont donné de leur temps, de leur énergie et surtout de leur bonne humeur pour faire de cette édition une réussite.

Que vous ayez participé à la préparation, au montage, à l'organisation, à l'accueil du public, à la tenue des différents postes ou au démontage, chacun a apporté sa pierre à l'édifice !

Au-delà du festival, c'est cette formidable mobilisation collective, cet esprit de partage et cette convivialité qui font toute la richesse de notre village.

Un immense MERCI à toutes et à tous !

Et parce qu'un tel engagement mérite bien de se retrouver autour d'un bon moment, la traditionnelle REVOL des bénévoles sera prochainement organisée. Sa date vous sera communiquée très bientôt !

La Fanfare l'Étoile et toute l'équipe Festifurie's





260+

bénévoles mobilisés

3 & 4

juillet 2026

Crédit photos JP MAUNE

RETOUR SUR · MAISON DES JEUNES

La vogue d'août 2026

La Maison des Jeunes a organisé sa traditionnelle Vogue cet été à Saint-Clément-les-Places. Cette édition a permis de faire vivre le village et de proposer un moment festif aux habitants. Malgré un nombre de forains moins important que les années précédentes, la manifestation a pu se dérouler dans une ambiance conviviale.

La MJ tient à remercier les habitants qui ont participé à cet événement. Leur participation est essentielle pour faire perdurer cette tradition au sein de la commune.

La Maison des Jeunes vous donne désormais rendez-vous le 8 décembre pour son prochain événement autour de son vin chaud et ses crêpes



RETOUR SUR · SAMEDI 29 AOÛT

Cinéma de plein air

Le samedi 29 août, la séance de cinéma en plein air a réuni **93 spectateurs** autour d'Astérix et Obélix : Mission Cléopâtre. Petits et grands se sont retrouvés à la belle étoile pour rire ensemble devant cette comédie culte.

Merci à toutes celles et ceux qui sont venus, et aux bénévoles qui ont rendu cette soirée possible. Rendez-vous l'été prochain !





RETOUR SUR · 5 ET 6 SEPTEMBRE

Fête de l'agriculture



Cet été, les Jeunes Agriculteurs du Rhône ont posé leurs valises à Saint-Clément-les-Places pour organiser la Fête de l'Agriculture les 5 et 6 septembre. Après plusieurs mois de préparation, notre événement a enfin pris vie au cœur de la commune, avec l'envie de faire découvrir notre métier, de partager notre passion et de mettre en avant l'agriculture de notre territoire.

Durant tout le week-end, petits et grands ont pu profiter d'un programme riche et varié : concours de labour, présentation d'animaux, concours de vaches laitières, tracteur pulling, labyrinthe de maïs, démonstrations de chiens de troupeaux, tonte de moutons, loto bouse, marché de producteurs et mini-ferme… Les animations, les repas et les moments de convivialité ont également rythmé ces deux journées, qui ont rassemblé de nombreux visiteurs.

Cette édition a été une très belle réussite, bien au-delà de nos attentes. Mais un événement de cette ampleur ne pourrait pas voir le jour sans une mobilisation exceptionnelle. Nous souhaitons donc adresser un immense MERCI à tous les BÉNÉVOLES de Saint-Clément-les-Places et des communes voisines, aux associations locales, aux agriculteurs et à toutes les personnes qui se sont investies dans cette aventure. Leur disponibilité, leur énergie et leur bonne humeur, que ce soit pendant les mois de préparation, durant le week-end ou lors du rangement, ont largement contribué à la réussite de cette manifestation.

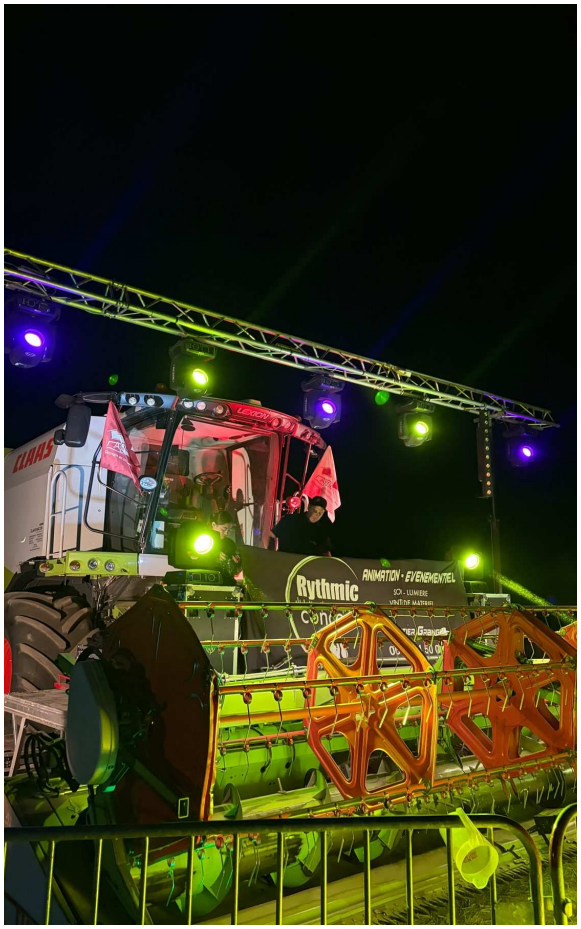
Un grand merci à toute l'équipe de restauration des bénévoles pour les bons repas préparés durant la semaine précédant la fête et tout au long du week-end. Leur disponibilité et leur investissement ont permis de régaler les bénévoles et de leur donner des forces pendant toute cette belle aventure !

Nous souhaitons remercier tout particulièrement la municipalité de Saint-Clément-les-Places pour son accueil, son soutien et son accompagnement tout au long de l'organisation de cette manifestation. Sa disponibilité et son implication ont été précieuses pour permettre le bon déroulement de cette Fête de l'Agriculture.

Nous remercions également l'ensemble de nos partenaires pour leur confiance et leur soutien. Accueillir la Fête de l'Agriculture représente un véritable travail collectif, et nous sommes fiers d'avoir pu compter sur une telle mobilisation.

Enfin, nous garderons un excellent souvenir de ce week-end et de l'accueil qui nous a été réservé. Merci à Saint-Clément-les-Places d'avoir fait de cette édition une si belle réussite !

Les jeunes Agriculteurs du Rhône et les agriculteurs du territoire.







RETOUR SUR · 11 SEPTEMBRE

Les burgers de la Chasse

L'essai est transformé !

Cette expression d'habitude réservée au monde du rugby, peut s'appliquer à la société de chasse communale. En effet après l'essai l'année dernière de la soirée vente de burgers qui avait déjà connu un beau succès, l'édition du 11 septembre de cette année a également été une belle réussite avec de nombreuses commandes à la clé. Nous souhaitons donc remercier tous les participants à cette soirée qui s'est déroulée sous le signe de la convivialité. Merci également à toutes les personnes et associations qui de près ou de loin, ont fait que cette soirée a pu exister par leur aide ou le prêt de matériel.

Bravo également à Stecy gagnante de notre tombola qui a donné le poids exact du cerf dont le trophée impressionnant était exposé à la buvette.

Forts du succès de cette manifestation, nous allons réitérer l'opération l'année prochaine avec certainement une petite surprise quant au thème de notre tombola !!...

LA BIBLIOTHÈQUE

Accueil des classes



Avec la rentrée, l'accueil des classes à la bibliothèque a repris.

Un jeudi matin par mois, les trois classes de l'école viennent chacune leur tour.

Les enfants rendent les livres qu'ils ont empruntés lors de la séance précédente, et ils en choisissent d'autres.

Puis une histoire leur est offerte, lue par l'une ou l'autre des bénévoles. S'en suit le plus souvent des échanges autour de ce livre à propos de l'histoire elle-même, des questions qu'elle peut soulever, et parfois du genre littéraire ou du style d'écriture.

Une petite parenthèse appréciée par les élèves, dans ce lieu lumineux et décoré avec beaucoup de soins par nos bénévoles bricoleuses !

FOYER RURAL

Le cinéma

Depuis la rentrée, le cinéma continue un samedi sur deux, avec deux films par soirée : un film pour le jeune public, puis un film pour les adultes.

Les enfants ont pu retrouver Toy Story 5, La Pat' Patrouille, le film, Tad l'explorateur et la lampe magique et, pour Halloween, Wallace & Gromit : le mystère du lapin-garou. Les aventures de Tad ont été particulièrement appréciées pendant les vacances.

Les adultes ont pu découvrir Disclosure Day, La Vie d'une femme, Les Roches rouges et Fjord. Proposé en version originale, Fjord a été le coup de cœur de l'automne et a réuni le plus grand nombre de spectateurs depuis la rentrée.

Le cinéma de proximité vit grâce à son public : plus on est nombreux, plus la programmation peut se maintenir.

FOYER RURAL · LE CINÉMA

les prochaines séances d'ici les vacances de noël



28/11/2026 à 17h

SHAUN LE MOUTON : LA BÊÊÊTE D'HALLOWEEN



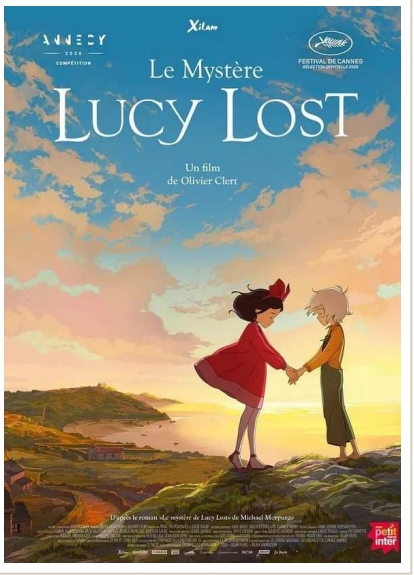
28/11/2026 à 20h30

LOUVE, UNE VIE DANS LES ALPES

Cinéma débat autour de ce documentaire :

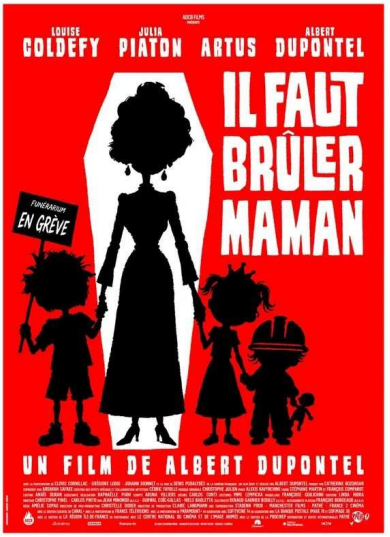
Un voyage au cœur des montagnes des Hautes-Alpes, là où le sauvage foisonne et les hivers sont rigoureux, le loup est revenu depuis plusieurs dizaines d'années. Souvent perçus comme des prédateurs menaçants, l'espèce se révèle ici dans son intimité : joueuse, protectrice, vulnérable.

Débat en fin de séance animé par le groupe LPO local



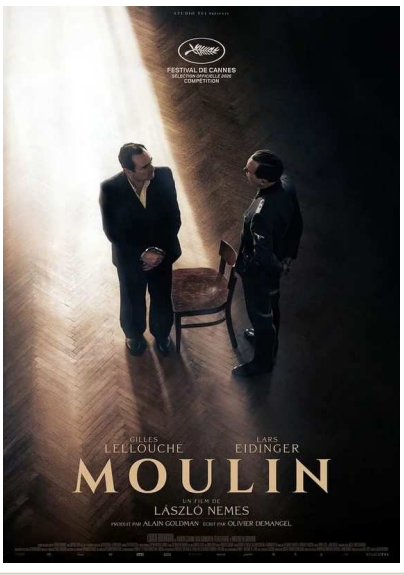
12/12/2026 à 17h

LE MYSTÈRE LUCY LOST



12/12/2026

IL FAUT BRÛLER MAMAN



13/12/2026 à 16h

MOULIN

Séance exceptionnelle un dimanche à 16h pour se film sur le héro de la résistance

FOYER RURAL

Le Yoga

L'activité yoga reste sur les horaires habituels :

Les mercredi de 8h45 à 9h45

Nouveau : Yoga sur chaise



Vous avez du mal à vous allonger sur un tapis ? Le yoga sur chaise est fait pour vous ! Cette pratique adaptée permet de profiter de tous les bienfaits du yoga (souplesse, respiration, détente) en restant assis ou en s'appuyant sur une chaise.

Les cours sont dispensés par **Elodie Godard**, professeur de yoga et kinésithérapeute.

- **Quand :** les mercredis, de 10 h à 11 h
- **Où :** salle d'animation
- **Tarif :** 10 € la séance (+ 3 € d'adhésion annuelle à l'association Foyer Rural)
- **Groupe limité à 7 personnes**

Renseignements et inscription : 06 70 56 90 73

CLUB "NOTRE TEMPS"

Pétanque et choucroute partagée

Au mois de juin, la chaleur ne les a pas découragés : trois triplettes de pétanque ont participé au concours organisé par Génération Mouvement au Pitaval, à Brullioles, avant de partager un repas.

Le 22 octobre, nous avons invité le club de Saint-Laurent à partager une choucroute. 68 personnes étaient présentes et ont passé un agréable après-midi autour des jeux : belote et tarot.



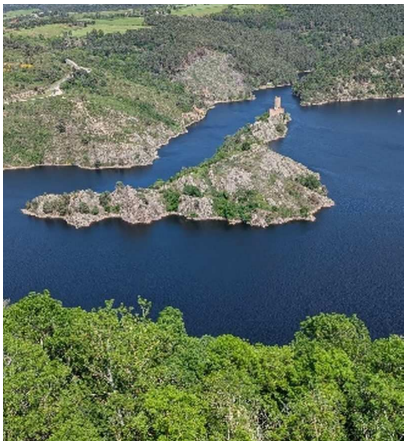




Randonnées Clémentaises



Si vous vivez aux alentours de St Clément,
Et que vous désirez passer de bons moments
Venez donc avec nous avec chaussures aux pieds
Faire en bonne compagnie de belles randonnées



Nous nous retrouvons le jeudi des semaines paires
Pour aller se promener avec quelques compères
Pour une après-midi lorsque les jours sont courts
Ou toute la journée quand reviennent les beaux jours



Nous partirons ensemble voir dans les environs
Les quelques beaux endroits que nous offre la région
Nous profiterons des vues de nos belles collines
Recouvertes de forêts et par endroits de vignes



Délaissant le goudron au profit des sentiers
Nous choisirons pour vous le meilleur des tracés
Pour les kilomètres se s'ra de dix à vingt
Et pour le dénivelé trois cent mètres, pas moins



Nous passerons parfois auprès de vieux châteaux
Que notre moyen âge a laissé en cadeau
Et d'autres édifices, religieux quelque fois
Toujours intéressants qu'on soit croyant ou pas



Appréciant en marchant ce qu'offre la nature
Le plaisir sera grand de respirer l'air pur
Nous reviendrons repus avec nos camarades
Et attendrons impatients la prochaine balade

Le P'tit Clem

Depuis le printemps, le café associatif Le P’tit Clem continue de réunir les habitants de Saint-Clément-les-Places autour d’une programmation riche et variée.

Des rendez-vous réguliers. Chaque premier dimanche du mois, de 14 h à 16 h, le Café tricot accueille débutant·es et passionné·es pour tricoter et échanger des astuces. Chaque troisième vendredi, à partir de 19 h, la soirée jeux de société rassemble petits et grands.

Un été en musique. En juin, le café a reçu le groupe City Hall Groove en concert, puis a fêté la musique le 21 juin. Fin mai, il a aussi accueilli un premier Café Mortel : un temps d’échange bienveillant pour parler librement de la mort et du deuil, sur le modèle lancé par le sociologue suisse Bernard Crettaz.



Un automne convivial. Le vide-grenier du 11 octobre a lancé la saison. Le 7 novembre à 20 h, la lecture théâtralisée La Lionne rugissante, écrite par Raymond Charretier avec Maëlys, a raconté le combat de Maëlys contre la maladie de Lyme depuis plus de huit ans.

À noter : marché de Noël le dimanche 6 décembre.

Amicale Laïque

L'Amicale laïque est l'association des parents pour leurs enfants.

Courant septembre a eu lieu notre assemblée générale. Cette participation, exceptionnelle par son ampleur, témoigne de l'intérêt des familles pour la vie de l'association.

Elle assure deux missions principales.

1. La gestion de la cantine et de la garderie

A compter du 1er septembre, deux salariées interviennent au sein de l'association. Bernadette, déjà en poste à la cantine et Carine, déjà présente à la garderie, qui interviendra désormais également sur le temps méridien pour apporter afin d'épauler la cantinière et assurer la surveillance des enfants.



Carine à gauche - Bernadette à droite

2. L'organisation des manifestations

Les manifestations organisées par l'Amicale permettent de contribuer au financement des activités et des sorties scolaires proposées par l'équipe enseignante.

L'Amicale participe également au financement des frais de fonctionnement de l'école (frais bancaires, achats pour les classes, jeux de cour, abonnements à des revues et à des lectures, etc.).

VOICI LES DATES À RETENIR :

dimanche 6 décembre 2026	vente de crêpes - vin chaud lors du marché de Noël
dimanche 24 janvier 2026	loto (après-midi salle d'animation)
vendredi 25 juin à partir de 18h00	**fête de l'école**

Nous remercions la mairie pour leur contribution financière et le prêt de la salle.

KDANSE

C’est reparti pour une nouvelle saison pour KDanse avec ses 197 adhérents.

Kim NICASTRO, toujours accompagné des Aléas (break dance), de Lisa Viannay (contemporain, modern jazz), de Anne-Marie Ohlicher (classique), de Serge Kinkingnehun (capoeira), de Virginie Magat (jazz contemporain), de Kim Ponchon (modern jazz) et de Charline Garel (modern jazz), rejoints cette année par Zoé Noally (street danse), ont regagné les salles de danse.

Cette saison ce ne sont pas moins de 28 groupes de danseurs qui se retrouvent pour partager leur passion au sein de KDanse.

Le spectacle de juin 2026 « Clang » tourné vers les autres et leurs différences a mis en lumière les différents partenariats de KDanse (Communauté de communes, Adapéi, réseau des bibliothèques…) (photos)

Les cours de danse voltige et de cerceau aérien sur la commune de Montrottier se poursuivent également autour de l’équipe d’aérien : Kim et Nicolas pour la danse voltige (sur 4 créneaux horaires les lundis et jeudis) et Céline, Virginie et Elodie en cerceau aérien (2 samedis par mois).

Les spectacles d’aérien « Et si… » des 6 et 7 juin 2026 ont rencontré une nouvelle fois un vif succès.









Boutique KDanse (textile, sac, magnet, gourde) et **Stages** à venir.

Pour toute commande et renseignement sur notre site internet : www.kdansestclement.com

AGENDA de KDANSE

- « **Fête du 8 décembre** » en présence de toutes les associations du village.
- « **Agri Light Tour** » **samedi 19 décembre** KDanse sera présente pour la 3ème année.
- **Spectacles d'aérien** (3 représentations) **samedi 22 et dimanche 23 mai 2027** à Montrottier.
- **Spectacles** (4 représentations) **18-19-20 juin 2027** à St Clément les Places.

197 adhérents cette saison

28 groupes de danseurs

PAPATATE BURGERS
SMASH & FRIES
Foodtruck

NOUVEAU DANS LE VILLAGE
dès le 6 Décembre
1 DIMANCHE SUR 2

Papatate Burgers Foodtruck débarque dans votre Commune !

Nous sommes un Foodtruck spécialisé dans les Burgers et Frites maison ! Nos recettes sont inspiré des US mais les produits sont bien de chez nous.
On privilégie le local et le fait-maison.

Pour voir notre Menu et commander,
Rendez-vous sur nos réseaux et notre site internet.

Commandes en Click & Collect fortement recommandées

www.papatate.fr

07 65 72 34 85

Papatate Burgers Foodtruck

Papatate Burgers



LA RENTRÉE

Ecole de Saint-Clément

C'est dans une ambiance festive que les 50 élèves de l'école de Saint-Clément-les-Places ont fait leur rentrée. Cet effectif permet à l'école de conserver ses trois classes, une excellente nouvelle pour l'équipe pédagogique et les familles.

Le maintien de cette troisième classe permet de préserver des effectifs réduits dans les classes à plusieurs niveaux, favorisant ainsi un accompagnement au plus près des besoins de chaque enfant et des conditions d'apprentissage privilégiées : 23 élèves en maternelle, 14 en CP/CE et 13 en CM.

C'est aussi une belle reconnaissance de l'importance de préserver une école de proximité, au cœur du village.

Pour célébrer cette rentrée, la fanfare L'Étoile est venue, cette année encore, accueillir les élèves et leurs familles en musique dans la cour de l'école. Un moment convivial et joyeux pour commencer cette nouvelle année scolaire !

Merci à toute l'équipe communication pour cette mise en valeur de notre école !

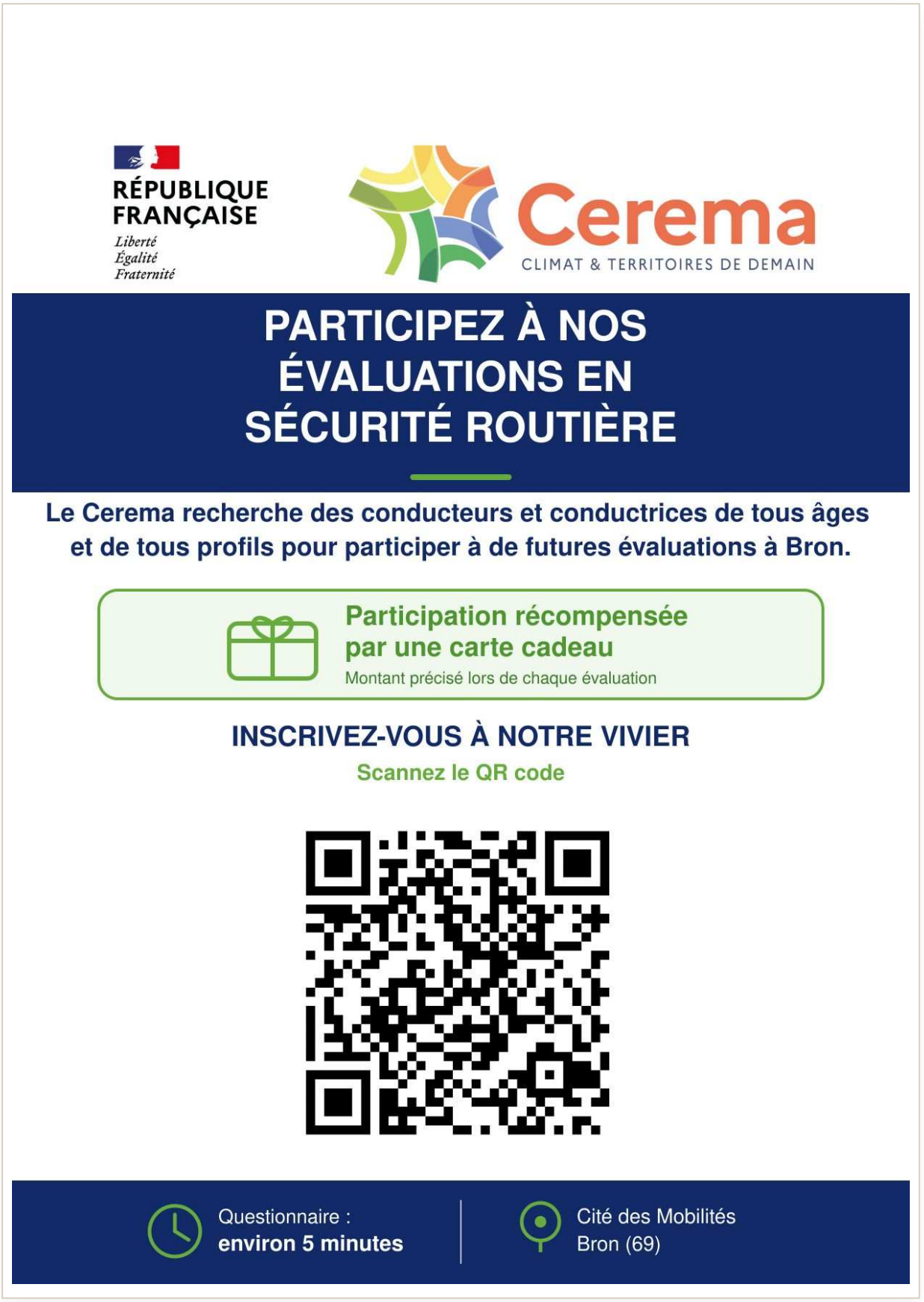
50

élèves : l'école conserve ses trois classes





Sécurité routière



EMPLOI

Groupement d'employeurs des Monts du Lyonnais

En 2026, le GELF a participé à des actions sur le territoire des Monts du Lyonnais à destination des demandeurs d'emploi et/ou des professionnels. Ces actions visent à faire connaitre le GELF et mettre en relation les demandeurs d'emploi avec les opportunités d'emploi de nos adhérents.

- La soirée des pros de l'IA organisée par la CCMDL en mars pour les professionnels
- La matinale de recrutement proposée par les entreprises éphémères à Limonest
- Les soirées Jobdating organisées en septembre par la CCMDL : à la clé plusieurs candidats rencontrés dont de très bons profils que nous avons pu proposer à nos adhérents
- La participation à l'organisation de journées portes ouvertes des entreprises du territoire, avec la CCMDL, pour les demandeurs d'emploi.

Le GELF a également organisé les entretiens individuels pour ses salariés, c'est un temps d'échange privilégié qui permet de mieux connaitre leurs préoccupations et leurs besoins de formation ou autre. Parce que le GELF tient à maintenir une relation de proximité et de confiance avec ses salariés.

Et nous cherchons toujours de nouveaux administrateurs donc, si vous souhaitez vous investir dans un esprit de collaboration et de bienveillance, n'hésitez pas à nous contacter !

Consultez notre site internet : www.gelf.fr et retrouvez-nous aussi sur **Facebook** et sur **LinkedIn**

GELF/GELF A
35 Place de la République
69590 St Symphorien sur Coise

Contact : Julie BARONNIER
Tél : 09 67 05 93 58
Port : 06 18 95 46 99
contact@gelf.fr / gelfasso@gelf.fr

SOLIDAIR-AIDANTS

L'association SOLIDAIRAIDANTS, existant depuis 2018 dans les Monts du Lyonnais, accompagne les Aidants du territoire en leur proposant des **Groupes Locaux ou GLE** : : un à Duerne, chaque premier lundi après-midi du mois à la salle Marius Deal, un à Chazelles, le 2° lundi après-midi au centre social de l'équipage, un à Longessaigne, le 3° mercredi du mois chez une aidante autour d'un repas partagé, un à Larajasse le 3° vendredi du mois à la salle du soleil couchant.

A chaque rencontre, une psychologue est présente avec un membre de l'Association et depuis 2 ans, socio-esthéticienne, ergothérapeute et diététicienne ou professeur de yoga du rire enrichissent ces groupes une fois dans l'année. En 2026, une conseillère est intervenue pour nous parler des mesures de protection à la demande des groupes.

A Duerne, chaque lundi après-midi, les Aidés sont accueillis à une **Halte-Répit**, Marie Agnés, animatrice, et plusieurs bénévoles sont à leur écoute et leur proposent des activités et un temps convivial autour du goûter.

Depuis juin 2024, 8 colocataires souffrant de maladies neuro-dégénératives en perte d'autonomie habitent à **la Villa Solidair-Aidants** à Duerne, ceux-ci sont accompagnés par des auxiliaires de vie jour et nuit, 2 animatrices, les aidants ou famille et une équipe de bénévoles. Les habitants sont suivis par leur médecin traitant ainsi que par les IDE Libérales ou le SSIAD qu'ils ont choisi.

De belles choses se vivent à la maison partagée grâce à toute cette équipe. Des sorties sont organisées, des intervenants : Professeur d'APA, Yoga sur chaise, Socio-esthéticienne animent régulièrement l'habitat partagé.

Pour que ces activités, ces temps d'échanges continuent, nous avons besoin de bénévoles, le temps que vous pouvez donner même peu, permet de maintenir une ambiance sereine et paisible pour nos habitants.

Groupement des 4 cantons

L'année 2026 a été marquée pour notre association :

- par le **renouvellement des délégués** des communes au Groupement, suites aux élections municipales du printemps ;
- le **challenge bouliste des Quatre Cantons.** Il s'est joué à Saint-Martin-en-Haut, la quadrette de Cuzieu remporte le challenge.
- **Le Comice** à Chazelles. la préparation avait mobilisé de nombreuses personnes, comme d'habitude, mais malheureusement, la météo en a décidé autrement, la canicule a obligé les organisateurs d'annuler la journée du dimanche, décision difficile à prendre.

Le repas en plein air du samedi soir suivi d'un spectacle de grand qualité ont permis malgré tout de réunir de nombreuses personnes pour marquer l'évènement.

- **La création de la Chorale des Quatre Cantons « C(h)antons les monts »** : la porte ouverte du 19 septembre a réuni de nombreux amateurs de chants désireux d'en savoir davantage. Barnara Barnoud, chef de chœur, en a donné tous les contours : ouverte à tous, répétition un samedi par mois (demi-journée variétés, demi-journée classique avec repas tiré du sac entre deux), rencontres conviviales, échanges entre personnes ayant la même passion du chant, au-delà de nos limites habituelles. Nous remercions les municipalités qui mettent une salle à disposition pour les répétions, à chaque fois dans une commune et une section différentes.

Le défi pour notre Section en 2027 : le Comice.

- Il est programmé du 25 au 28 Juin, à Saint-Laurent-de-Chamousset. Les groupes de travail se mettent en place. Pour participer à cet évènement, aux préparatifs en amont ou /et pendant la manifestation, on peut se faire connaitre auprès de la Section à l'adresse suivante : comice4cslc@gmail.com
- Concours agricole, grande parade des villages, soirées festives, animations diverses, foire exposition, marché des producteurs et des créateurs, salon des artistes, diner spectacle….tout un programme est en préparation.

Nous comptons sur votre mobilisation, votre participation.

Contact : Daniel Mure – Président de Section – 06 50 69 29 84 – comice4cslc@gmail.com

Section de Saint-Laurent-de-Chamousset

Contact : Daniel MURE – 06 50 69 29 84 – daniel.mure@sfr.fr



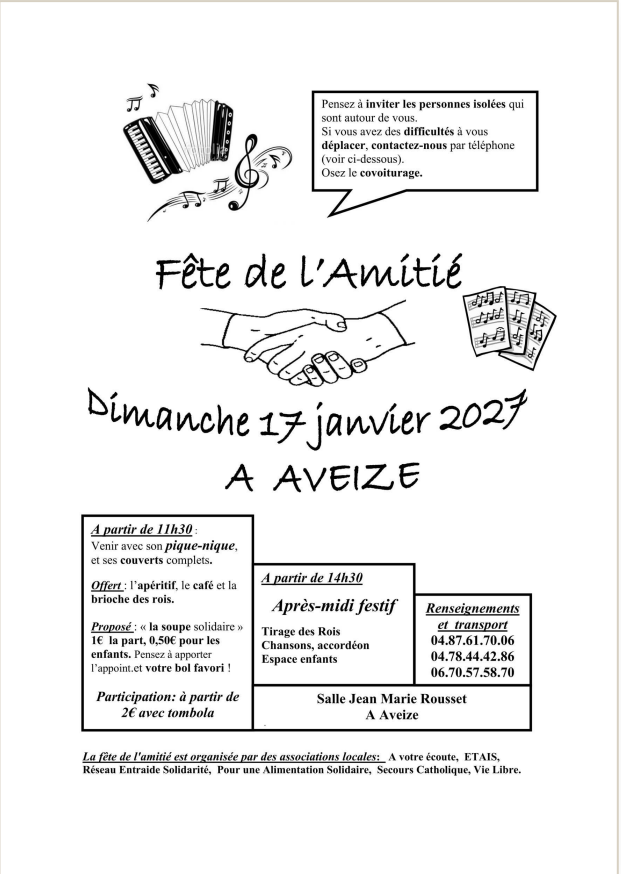


A votre écoute

A votre écoute vous propose une écoute attentive, empathique, sans jugement et en toute confidentialité.

Pour cela, nous offrons des temps privilégiés:

- nos balades hebdomadaires du vendredi (contact : 04.78.48.44.86)
- nos permanences téléphoniques les lundis soir et les 1ers et 3èmes samedis du mois (04.74.72.21.32)
- Parenthèse : notre groupe de parole mensuel le 3ème vendredi après-midi à L'ETAIS (04.78.61.70.06) (Voir programme de l'ETAIS)
- des rencontres individuelles sont possibles sur rendez-vous à l'Etais également (04.74.72.21.32)
- nos conférences sur des sujets variés pouvant apporter un éclairage nouveau sur notre vie et ses écueils.
- Notre participation à la Fête de l'Amitié qui aura lieu le dimanche 17 janvier 2027 à Aveize. Voir affiche jointe.



Parce que PARLER à quelqu'un évite l'isolement,
Dédramatise une situation qui parait insurmontable
Les autres nous aident à lutter
L'ESSENTIEL est de savoir que quelqu'un est là

04.74.72.21.32 + répondeur

DEVENEZ
Bénévole

au sein du réseau ADMR Rhône et Métropole de Lyon



Et si vous participiez, vous aussi, à une aventure humaine fondée sur la solidarité, la proximité et l'engagement ?

A l'ADMR, nous sommes persuadés que chaque geste compte. Que vous disposiez de quelques heures ou que vous souhaitiez vous investir plus régulièrement, nous vous proposons des missions à la carte, adaptées à vos envies et à vos disponibilités.

OSONS! le bénévolat ADMR

ADMR

Ne pas jeter sur la voie publique

ADMR

Séniors - parents - personnes en situation de handicap

ADMR – Un réseau humain, porté par des bénévoles, au service de tous



Ne pas jeter sur la voie publique

Et si le quotidien devenait plus simple ?

Notre association s'engage à vous offrir un service d'aide à domicile de qualité, basé sur l'écoute, la dignité et le respect. Nos professionnels formés sont là pour vous soutenir dans votre quotidien, en toute sécurité et avec bienveillance

04 74 26 78 78
info@admr69.org

ADMR

Qui sommes-nous ?

Depuis 1945, l'ADMR agit au cœur des territoires pour accompagner les personnes tout au long de leur vie. Premier réseau associatif français de services à la personne, nous intervenons auprès des seniors, des personnes en situation de handicap, des familles et de toute personne ayant besoin d'un accompagnement.

Présente sur l'ensemble du Rhône et de la Métropole de Lyon, l'ADMR compte forcément une association proche de chez vous.

SERVICES ET SOINS Seniors

ACCOMPAGNEMENT Handicap

ENTRETIEN DE LA Maison

PARENTALITÉ Enfance

Donnez du sens à votre engagement

En devenant bénévole à l'ADMR, vous participez concrètement à la solidarité de proximité.

Nous vous proposons de :

- agir utilement auprès des personnes de votre territoire
- choisir un engagement adapté à vos disponibilités, ponctuel ou régulier
- vivre une expérience humaine riche en rencontres et en partage
- contribuer à un projet associatif porteur de valeurs de solidarité et de proximité

À l'ADMR, chacun peut trouver sa place et construire un bénévolat qui lui ressemble.

Quelles mission pouvez-vous réaliser ?

Selon vos envies et vos compétences, vous pouvez :

- rendre visite aux personnes accompagnées afin de créer du lien et rompre l'isolement
- participer à l'organisation d'animations, de sorties et de temps conviviaux
- accueillir et orienter les personnes qui contactent l'association
- contribuer à l'identification des besoins des habitants
- faire connaître les services proposés par l'ADMR
- participer à la vie et au développement de votre association locale
- rejoindre le conseil d'administration et prendre part aux décisions de l'association

Ces missions sont réalisées en équipe, avec l'appui des autres bénévoles et des professionnels de l'ADMR.

Envie de nous rejoindre ?

ADMR

pour tous, toute la vie, partout

@Admr69

@Admr_69

@Admr69

Un accompagnement de proximité pour bien vivre chez soi

À l'ADMR, nous sommes convaincus que chacun doit pouvoir rester chez soi dans les meilleures conditions possibles, quel que soit son âge ou sa situation.

Depuis de nombreuses années, nos équipes accompagnent les habitants du Rhône et de la Métropole de Lyon avec professionnalisme, bienveillance et respect.

SERVICES ET SOINS **Seniors**

Des services adaptés à vos besoins

Nos professionnels qualifiés vous accompagnent au quotidien pour :

- l'aide à la vie quotidienne
- l'entretien du logement et du linge
- l'accompagnement des personnes âgées
- l'aide aux personnes en situation de handicap
- le soutien aux familles
- les services de confort et de proximité.

ENTRETIEN DE LA **Maison**

ACCOMPAGNEMENT **Handicap**

Chaque intervention est réalisée dans le respect de vos habitudes, de votre autonomie et de vos choix de vie.

Une relation de confiance

Notre association s'engage à vous offrir un accompagnement de qualité fondé sur :

- l'écoute de vos besoins
- le respect de votre dignité et de votre intimité
- la continuité et la fiabilité du service
- la sécurité de l'intervention à domicile
- une relation humaine et bienveillante.

PARENTALITÉ **Enfance**

Parce que chaque personne mérite un accompagnement personnalisé, respectueux et humain.

Rejoignez les 6 000 bénéficiaires qui nous font confiance

Que vous soyez une personne de plus de 60 ans, en situation de handicap, une famille ou que vous recherchiez une aide pour l'entretien de votre domicile, l'ADMR vous propose des solutions adaptées à votre situation et à vos attentes.

ADMR
Rhône et Métropole de Lyon

Un seul numéro pour nous contacter

04 74 26 78 78

info@admr69.org

@Admr69

@Admr_69

@Admr69

Le premier réseau associatif de services à la personne, proche de vous et à votre écoute

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES · DÉMARCHES

Bus France Service



Le Bus France services se déplace au cœur des Monts du Lyonnais pour accompagner les habitants dans leurs démarches administratives et numériques quotidiennes.

- Il facilite l'accès aux services en ligne : immatriculation de véhicules, RSA, impôts, permis de conduire, carte de déchèterie…
- Il regroupe en un même lieu les principaux organismes publics : Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice, Finances publiques, France Travail, Assurance retraite, CPAM, CAF, MSA et la Poste.
- Il favorise l'accès au numérique, grâce à un accompagnement pour la création d'une adresse e-mail, l'impression ou la numérisation de documents.

Ce service est gratuit et sans rendez-vous.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES · SOLIDARITÉ

Réseau Entraide Solidarité

Le réseau entraide solidarité est basé à saint Laurent de Chamousset mais certains de nos bénévoles viennent de votre commune et nos actions sont ouvertes à tout le canton. Association au service de la population et de l'économie sociale et solidaire. La trentaine de bénévoles ouvrent « la friperie » les lundis et samedis matin de 9h30 à 12h. Un espace de vente de seconde main : vêtements, objets de déco, vaisselle, meubles, livres, jouets etc… à des prix très attractifs car issus de dons.

Ces dons que la population locale nous fait (et nous vous en remercions), doivent être propres et en bon état, ils sont triés par les bénévoles avant la mise en rayon, c'est un gros travail de manutention.

Les bénéfices de cette friperie permettent de soutenir les familles du territoire pour des aides d'urgence en lien avec les services sociaux : Nous finançons des prêts à taux zéro, pour des personnes en difficulté financière (caution loyer, paiements de factures, frais de réparation de véhicules …). Nous proposons des « chèques multi-services » et des « chèques carburant ». Nous louons des scooters ou des vélos à assistance électrique aux personnes qui n'ont pas de moyen de locomotion et qui doivent se rendre au travail ou à l'école. Toutes ces actions sont possibles grâce aux ventes de la friperie, aux actions de nos bénévoles, aux subventions de certaines mairies du secteur et au prêt de nos locaux par la mairie de St Laurent. Si vous souhaitez devenir bénévole au sein de notre association, n'hésitez pas à nous contacter, vous êtes les bienvenus.

Le conseil d'administration collégial

Réseau des bibliothèques

Le réseau Com'MonLy poursuit son développement

Une fois encore, le réseau des bibliothèques Com'MonLy confirme son dynamisme. En 2025, le service de lecture publique intercommunal a enregistré plus de **236 000 prêts**, **32 700 réservations** et près de **60 000 documents acheminés** grâce à la navette hebdomadaire qui circule entre les bibliothèques du territoire (1T par navette).

Avec **8 358 abonnés**, soit près de **22 % de la population des Monts du Lyonnais**, les habitants bénéficient d'un accès à plus de **115 000 documents réservables**. Les 30 bibliothèques du réseau accueillent également chaque année près de **120 000 visiteurs**.

Cette réussite repose sur l'engagement de **400 bénévoles**, de **14 professionnelles** et de la coordinatrice du réseau, qui œuvrent quotidiennement pour offrir un service culturel de proximité de qualité.

Une année riche en événements culturels

L'année 2026 a débuté par la clôture du **Prix littéraire adulte océanien**, organisée au Musée de l'Océanie de La Neylière à Pomeys. Grâce à l'implication de nombreux partenaires et de l'École de Musique EREA, plus de **200 personnes** ont pu profiter gratuitement d'une programmation variée : concerts, contes, visites des collections, ateliers de pratiques traditionnelles et initiations à la danse polynésienne. Le lauréat de cette édition est l'auteur australien d'origine aborigène **Tony Birch** pour son roman La Petite fille blanche. Le réseau aura par ailleurs le plaisir de l'accueillir sur le territoire à la mi-novembre !

Autre temps fort de l'année : la Résidence artistique « **L'Or bleu D'Monts** », menée avec l'autrice et illustratrice **Lucie Albon**. Ce projet d'envergure, porté par de nombreux partenaires, a rassemblé **865 participants** et **32 structures associées**. Jeunes, seniors, personnes en situation de handicap et autres publics ont pu découvrir diverses pratiques artistiques et contribuer à la création des décors et chorégraphies du spectacle de danse « **Clang** ! », porté par KDanse. Une exposition rétrospective présentant plusieurs réalisations issues de cette résidence circule actuellement dans les bibliothèques du réseau et restera visible jusqu'en 2027. Lucie Albon reviendra également début novembre afin de finaliser la fresque qui prendra place sur la façade principale de la piscine Escapad. Cette résidence fera enfin l'objet d'une présentation lors du prochain colloque des bibliothèques du Rhône, le 1er décembre.

Une rentrée tournée vers la jeunesse et les familles

La rentrée de septembre a marqué le lancement de la **6e édition du Prix littéraire jeunesse**, toujours très attendu par les enfants, les enseignants et les bibliothèques partenaires.

Cette année voit également la naissance d'un nouveau rendez-vous : le **Prix Bébés Lecteurs**, destiné aux enfants de 0 à 3 ans, à leurs familles et aux professionnels de la petite enfance.

À la suite du succès rencontré par l'opération **Boîtes solidaires** en 2025, une nouvelle collecte sera prochainement proposée à l'approche des fêtes de fin d'année.

Cap sur 2027

L'année 2027 sera un moment particulièrement important pour le réseau, qui célébrera ses **10 ans d'existence**. Un anniversaire qui sera l'occasion de mettre à l'honneur une décennie d'actions au service de la lecture, de la culture et du lien social dans les Monts du Lyonnais.

236 000
prêts en 2025

8 358
abonnés, près de 22 % de la population

30
bibliothèques, 120 000 visiteurs par an

400
bénévoles et 14 professionnelles






ELIXIR D'AMOUR

Sécurité sociale de l'alimentation

CLA'Monts
Caisse Locale de l'Alimentation des Monts du Lyonnais

Conférence Gesticulée

La sécurité sociale de l'alimentation :
un commun à portée de mains !



Caroline Dumas

Après avoir travaillé en tant que productrice agricole, distributrice, restauratrice, formatrice,... Je perds espoir et j'arrête tout !

Un jour, en 2021, je découvre la sécurité sociale de l'alimentation et depuis je pense qu'il est possible de créer un secteur agricole et alimentaire qui devienne un commun.

> *"Ils l'ont fait en 1946 pour le secteur de la santé, nous pouvons le faire pour l'agriculture et l'alimentation."*

La conférence gesticulée sera suivie d'un échange sur un projet de caisse alimentaire dans les Monts du Lyonnais, un système qui donne un vrai droit à l'alimentation pour toutes et tous.

Dimanche 6 décembre 2026 à 16h30
à L'Agora de St Laurent de Chamousset

218 chemin du Lavoir, 69930, St Laurent de Chamousset

Participation libre

Information et réservation 07 84 86 76 29

Les conseils municipaux



CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES

PROCES-VERBAL

Séance du 19 mai 2026
Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mai 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15
Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire
Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

Etaient présents : Mme BLEIN Patricia – Mr PETIT Frédéric – Mme DEJOIN Florence – Mr BLEIN Gilbert – Mme CHALANDON Bernadette – Mr MOREL Jean-Charles – Mme BONNEFOY Margaret – Mr BLEIN Gabriel – Mme GEY Pascale – Mr DUPEUBLE Philippe – Mr GACHOD Jean-Christophe – Mme REYNARD Odile – Mr BERTHET Patrice – Mme VUILLEY Christine

Étaient excusés : Mme GRANGE Agnès (POUVOIR à Mr DUPEUBLE Philippe)

Approbation à l'unanimité des membres présents du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 avril 2026

1- Désignation des délégués formant les commissions communautaires à la CCMDL

Les élus formant les commissions communautaires :

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES	ELUS DESIGNES
AGRICULTURE/FORET	Philippe DUPEUBLE
ASSAINISSEMENT/RIVIERES	Patricia BLEIN
BATIMENT/PATRIMOINE	Gilbert BLEIN
CULTURE	Pascale GEY
ECONOMIE	Florence DEJOIN
GESTION DES DECHETS	Jean-Christophe GACHOD
PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE	Odile REYNARD
SOLIDARITES	Christine VUILLEY
TOURISME ET LOISIRS	Florence DEJOIN
TRANSITION ECOLOGIQUE	Jean-Charles MOREL
HABITAT URBANISME	Frédéric PETIT
VOIRIE	Gabriel BLEIN
MOBILITE	Agnès GRANGE

2- Opposition au transfert d'un pouvoir de police spéciale au Président de l'EPCI

Il est rappelé que, conformément à l'article L. 5211-9-2 du Code général des collectivités territoriales, dans les domaines définis par la loi (voirie, assainissement, gestion des déchets, aires d'accueil des gens du voyage et

habitat), les pouvoirs de police spéciale liés à l'exercice des compétences transférées sont attribués de plein droit au président de l'établissement public de coopération intercommunale.

Toutefois, ces dispositions prévoient la possibilité pour le maire de s'opposer à ce transfert automatique. Cette opposition doit être notifiée au président de l'EPCI dans un délai de six mois suivant son élection.

En l'espèce, la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) exerce les compétences en matière de voirie, d'assainissement, d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage, de gestion des déchets ainsi que d'habitat (PLH, OPAH, et PIG). En application des dispositions précitées, les pouvoirs de police spéciale correspondants seraient transférés de plein droit à son président.

Il est néanmoins proposé de s'opposer à ce transfert, afin de permettre à la commune de conserver la maîtrise de ces pouvoirs de police, dans un objectif de gestion de proximité adaptée aux spécificités locales.

En conséquence, Madame le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette opposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L5211-9-2 du CGCT,
Vu les statuts de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais
Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

DECIDE

1-S'OPPOSE au transfert des pouvoirs de police spéciale suivants au président de la CCMDL :

La voirie,

L'assainissement,

L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage,

Les déchets,

L'habitat (PLH, OPAH, PIG)

2-DÉCIDE que ces pouvoirs continueront d'être exercés par le maire de la commune ;

3-AUTORISE le maire à notifier cette opposition au président de l'EPCI dans les délais légaux

4-CHARGE l'ordonnateur et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

3- Approbation de l'avenant à la convention du service mutualisé « Energie et Bâtiment » pour les communes situées sur la partie Rhodanienne du Territoire des Monts du Lyonnais

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'un service mutualisé « Energie & Bâtiment » s'est mis en place sur les 25 communes Rhodaniennes de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et que la commune de SAINT CLEMENT LES PLACES a pris une délibération pour adhérer au service lors du Conseil Municipal du 28 avril 2022.

Ce service vise à partager un technicien « énergie et bâtiment » entre plusieurs communes n'ayant pas les ressources suffisantes pour s'en doter en interne.
A ce titre, des conventions d'adhésion au service mutualisé « Energie et Bâtiment » ont été signées.

Il s'avère que la convention susnommée doit être modifiée notamment sur :

Le montant et les modalités de cotisation
La durée de la convention

Il est donc proposé aux parties la signature d'un avenant n° 1
Le montant de la cotisation pour bénéficier de la mission socle et des missions ponctuelles du service « Energie & Bâtiment » porté par la CCMDL pour les 25 communes rhodaniennes des Monts du Lyonnais s'élève entre 0,75 € /habitant/an et 0,90€/habitant/an en fonction du nombre d'habitants et détaillé en annexe de l'avenant ci-joint.

Pour la commune de SAINT CLEMENT LES PLACES le montant de la cotisation s'élève annuellement à 510 euros.

Madame le Maire propose d'adhérer au service mutualisé « Energie & Bâtiment » et il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Ouï l'exposé de Madame le Maire et sur sa proposition,
Après en avoir délibéré,

1-DECIDE de poursuivre l'adhésion au service Energie & Bâtiment porté par la CCMDL et valide la proposition d'avenant.

2- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit avenant.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution et de la poursuite de la présente délibération.

4- Décisions modificatives N° 1 – Budget principal 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

Approuve la décision modificative N° 1 ci-dessous sur l'exercice 2026 :

CHAPITRES	COMPTES BUDGETAIRES	LIBELLE COMPTE	MONTANTS
DEPENSES			
041	**2315**	**Installation, matériel et outillage technique**	**+ 18 138.02 €**
RECETTES			
041	**238**	**Avances versées**	**+ 18 138.02 €**

5- Désignation des délégués au sein du conseil d'administration du CCAS

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Madame le Maire invite celui-ci à désigner le nombre de membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale. Madame le Maire propose 5 membres élus et 5 membres nommés soit 10 membres plus le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à 5 membres élus et à 5 membres nommés le nombre de membres de la commission administrative du CCAS.

Madame le Maire propose la liste des membres du Conseil Municipal à élire pour composer la commission du Centre Communal d'Action Sociale : Mme DEJOIN Florence – Mme GEY Pascale – Mr BLEIN Gilbert – Mme REYNARD Odile – Mme VUILLEY Christiine.

Sont élus au scrutin de liste conformément aux dispositions du décret N° 95-562 du 06 mai 1995 article 8 :

- Madame BLEIN Patricia, Maire
- Mmes DEJOIN Florence, GEY Pascale, REYNARD Odile, VUILLEY Christine et Mr BLEIN Gilbert

6- Commission Communale des Impôts Directs

Madame le Maire expose que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la CCID est composée de 6 titulaires et de 6 suppléants La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires sont désignés par le Directeur Régional/Départemental des Finances publiques à partir d'une liste de contribuables établie en nombre double dressée par le conseil municipal.

Madame le Maire propose à l'assemblée une liste correspondant aux critères définis par le code général des impôts.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

-Propose à Monsieur le Directeur Régional/Départemental des Finances publiques une liste représentative composée de 24 noms de contribuables afin de constituer la commission communale des impôts directs.

7- Subvention 2026 versée à l'Amicale Laïque – Echéancier

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'inscription au budget communal 2026 d'une subvention d'un montant de 10 000 euros à verser sur l'exercice à l'Association l'Amicale Laïque.

Après avoir fait le point avec les membres de l'Association, elle précise que cette somme pourrait être versée en deux fois, soit en mai 2026 et octobre 2026.

Après en avoir délibéré.
LE CONSEIL MUNICIPAL

Approuve le versement de la subvention de 10 000 euros à l'Association l'Amicale Laïque en deux fois sur l'exercice 2026 soit en mai 2026 pour la première part (6 000 €) et en octobre 2026 pour la seconde part (4 000 €).

8- Révision du PLU – Etude environnementale – Demande de la Dotation Générale de Décentralisation – Exercice 2026

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 04 août 2020 N° 04082020 02 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme et la définition des objectifs et modalités de la concertation.

Madame le Maire précise que la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) suite au cas par cas a demandé à la réalisation par la commune d'une étude environnementale.

Elle informe l'Assemblée que ces études complémentaires ont été menées par le cabinet REFLEX ENVIRONNEMENT pour un coût TTC de 9 990.00 euros.

Elle informe le Conseil Municipal que la Dotation Générale de Décentralisation peut être sollicitée pour la réalisation de ces études.

Madame le Maire invite l'Assemblée à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
Sollicite la Dotation Générale de Décentralisation sur l'exercice 2026 pour la réalisation de l'étude environnementale.

9- Nomination des référents Ambroisie

Sont nommés Messieurs Patrice BERTHET et Jean-Christophe GACHOD comme référents « Ambroisie »

10- Nomination d'un référent cyclo des Monts

Est nommée Madame Odile REYNARD, référente au cyclo des Monts à la CCMDL

11- Urbanisme

Est communiquée la liste des dépôts d'autorisation d'urbanisme depuis le 09 avril 2026.

Comptes-rendus des commissions communales et intercommunales :

- **Compte-rendu formulé par Madame Bernadette CHALANDON :**

Une commande de petits arbustres et de plantes vivaces a été passée à la pépinière des Fontanettes à VIOLAY et un complément de fleurs annuelles a été achetées auprès des Serres Fleuries de BRULLIOLES. La plantation des fleurs a eu lieu le 18 mai. Les bénévoles qui ont participé à l'embellissement du village sont vivement remerciés.

- **Compte-rendu formulé par la Florence DEJOIN :**

L'Assemblée Générale du cinéma itinérant des Monts du Lyonnais s'est tenue le 27 avril 2026.

Il est constaté une baisse de l'affluence de 18 910 à 15 811 entrées à la suite d'une offre cinématographique moins attractive. Le programme des séances est aujourd'hui sur ALLO CINE et un troisième projecteur a été acquis afin de faciliter la projection dans plus de village.

Un projet de changer de gestion de la billeterie est en cours de réflexion.

- **Compte-rendu formulé par Monsieur Frédéric PETIT :**

Une réunion du SIVOS s'est tenue le 29 avril à SAINTE FOY L'ARGENTIERE.

Les points suivants ont été abordés :

- Election du Président : Mme Karine BERGER est élue Présidente
- Election de 3 vice-présidents : Mr Frédéric PETIT, est élu 1er Vice-Président, Mme Nathalie LIEBER-GUTH, est élue 2ème Vice-Présidente, Mr Joanny BLANCHARD est élu 3ème Vice-Président.
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 02 mars 2026
- Désignation de 2 délégués au Conseil d'Administration du collège : Mr CHABAUD Laurent est désigné délégué titulaire et Mr BLANCHARD Joanny est désigné délégué suppléant
- Vote du Compte Financier Unique le 03 juin 2026

- **Compte-rendu formulé par Madame Pascale GEY :**

La bibliothèque municipale a procédé aux premiers achats de livres. Ils seront mis en circulation début juin.

- **Compte-rendu formulé par Monsieur Gabriel BLEIN :**

Après avoir échangé avec Mr Baptiste GALLAND du service voirie de la CCMDL, il a été retenu sur l'exercice 2026, la réfection de l'Impasse du Roussiau, du Chemin des Violettes et la réfection en point à temps de la Montée du Relais.
L'agent technique démarrera l'épareuse dans les chemins communaux début juin.

Questions diverses :

-Un devis sera demandé pour la fourniture de panneaux de signalisation et de barrières afin de déposer une demande de subvention auprès du Département du Rhône au titre des amendes de Police.

- Le 27 septembre 2026, auront lieu les élections sénatoriales. Le Conseil Municipal a l'obligation de se réunir le vendredi 05 juin 2026 afin de désigner les délégués titulaires et suppléants.

-Madame Florence DEJOIN, est nommée comme représentante à la Société Publique Locale Escap'ad

-Une information est communiquée par la brigade de Gendarmerie concernant la sécurité routière, la délinquance et les interventions réalisées sur la commune de janvier 2024 à décembre 2025.

-K DANSE présentera un spectacle aérien à la salle des fêtes de MONTROTTIER les 24 et 25 mai 2026 et un spectacle avec les petits et les grands sur le thème du handicap à la salle polyvalente de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET les 19, 20 et 21 juin 2026.

-Il est donné lecture du compte-rendu de l'Assemblée générale de la Mutuelle Petite Enfance.

-L'association de chasse communale a fait part du manque de place sur le site actuel notamment pour un atelier de découpe.
Un besoin d'agrandissement du local et d'une mise aux normes sont nécessaires. Présentation de différents devis pour une nouvelle construction avec chambre froide.
Pour comprendre exactement la demande, Madame le Maire propose une rencontre en Mairie entre élus et les chasseurs le 27 mai.

-Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

Le Maire,

Patricia BLEIN

ST LAURENT-LES-PLACES (Rhône)

La secrétaire,

Florence DEJOIN



CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES

PROCES-VERBAL

Séance du 05 juin 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire

Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

Etaient présents : Mme BLEIN Patricia – Mr PETIT Frédéric – Mme DEJOIN Florence – Mme CHALANDON Bernadette – Mr MOREL Jean-Charles – Mme BONNEFOY Margaret – Mr BLEIN Gabriel – Mme GEY Pascale – Mr DUPEUBLE Philippe – Mr GACHOD Jean-Christophe – Mr BERTHET Patrice –

Étaient excusés : Mr BLEIN Gilbert (POUVOIR à Mr Gabriel BLEIN) Mme GRANGE Agnès (POUVOIR à Mr DUPEUBLE Philippe) – Mme REYNARD Odile (POUVOIR à Mme Patricia BLEIN) – Mme VUILLEY Christine (POUVOIR à Mme Florence DEJOIN)

Approbation à l'unanimité des membres présents du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 mai 2026

1- ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026

Vu le décret N° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code Electoral ;
Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;
Vu l'arrêté préfectoral N° 69-2026-05-26-00002 du 26 mai 2026 relatif au mode de scrutin, au nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les conseils municipaux ainsi qu'au mode de scrutin applicable dans le cadre de la constitution du collège électoral de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune de SAINT CLEMENT LES PLACES sera le suivant :

- 3 délégués à élire
- 3 suppléants à élire

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code Electoral.

Résultats du scrutin

-	Délégué 1 :	Madame Margaret BONNEFOY	15 voix
-	Délégué 2 :	Monsieur Gilbert BLEIN	15 voix
-	Délégué 3 :	Madame Patricia BLEIN	15 voix
-	Suppléant 1 :	Monsieur Gabriel BLEIN	15 voix
-	Suppléant 2 :	Monsieur Frédéric PETIT	15 voix
-	Suppléant 3 :	Monsieur Jean-Christophe GACHOD	15 voix

Le Maire,

Patricia BLEIN



La secrétaire,

Florence DEJOIN



CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES

PROCES-VERBAL

Séance du 25 juin 2026
Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15
Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire
Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

Etaient présents : Mme BLEIN Patricia – Mr PETIT Frédéric – Mme DEJOIN Florence – Mr BLEIN Gilbert – Mme CHALANDON Bernadette – Mr MOREL Jean-Charles – Mme BONNEFOY Margaret – Mr BLEIN Gabriel - Mr DUPEUBLE Philippe – Mme GRANGE Agnès – Mme REYNARD Odile – Mr BERTHET Patrice – Mme VUILLEY Christine

Étaient excusés : Mme Pascale GEY (Pouvoir à Mme Florence DEJOIN) – Mr Jean-Christophe GACHOD (Pouvoir à Mme Patricia BLEIN)

Approbation à l'unanimité des membres présents du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 mai 2026

1- RETRAIT DE LA DELIBERATION PORTANT DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE -N° 22032026 06 – PRISE D'UNE NOUVELLE DELIBERATION

Madame le Maire rappelle la délibération N° 22032026 06 du 22 mars 2026 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal à Madame le Maire au titre des articles L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et L.212-34 du Code du Patrimoine.

Elle fait part à l'Assemblée du courrier de Madame la Préfète du Rhône en date du 13 mai 2026 précisant que les points 16 et 20 de la délibération ne font pas mention des conditions définies par le Conseil Municipal et qu'elle est donc entachée d'illégalité. Madame La Préfète invite le Conseil Municipal à procéder à son retrait.

Madame le Maire invite l'Assemblée à retirer la délibération N° 22032026 06 et à prendre un nouvel acte administratif concernant la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

Article 1- La délibération N° 22032026 06 du 22 mars 2026 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal à Madame le Maire est retirée.

Article 2- Madame le Maire est chargée, pour la durée de son mandat et par délégation du Conseil Municipal :

1-D'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2-De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 300 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

3-De décider de la conclusion et de la révision du louage (d'un montant inférieur à un seuil fixé par le conseil municipal) de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

4-De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

5-De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

6-De prononcer la délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières ;

7-D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

8-De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

9-De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

10-De fixer, dans la limite de l'estimation des services fiscaux (domaines, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leur demande ;

11-De décider de la création de clases dans les établissements d'enseignement ;

12-De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

13-D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L.211-2 ? à L L211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal.

14-De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal

15-De donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune, préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

16-D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans tous les domaines relevant de la compétence de la commune ; devant l'ensemble des juridictions administratives, tant en première instance qu'en appel ou qu'en cassation, en excès de pouvoir comme en plein contentieux, devant l'ensemble des juridictions judiciaires tant en première instance que par la voie de l'appel ou de la cassation, notamment pour se porter partie civile et faire prévaloir les intérêts de la commune devant les juridictions pénales.

17-De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal (200 000 euros) ;

18-D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

19-De délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité par délibération motivée du Conseil Municipal, à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption (L241-1 du Code de l'Urbanisme) ;

20-De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux conformément au contrat d'assurance ;

Article 3- Les décisions prises par le Maire en vertu de la présente délégation seront soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Article 4- Les décisions prises en application de la présente délégation devront être signées personnellement par le Maire et en cas d'empêchement par les adjoints dans l'ordre du tableau.

Article 5- Les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation seront prises en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, par le Conseil Municipal

Article 6- Le Maire devra rendre compte de l'exercice de la présente délégation à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, c'est-à-dire au moins une fois par trimestre.

2-MISE EN SECURITE DE L ACCES A LA SALLE D'ANIMATION ET CULTURELLE – SECURISATION DES VOIES DE CIRCULATION – ACQUISITION DE MATERIEL DE SIGNALISATION ROUTIERE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2026

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement des abords de la « Rue de la Combe » par une mise en sécurité d'un accès à la salle d'animation avec la création de places de parking.

Elle précise que la rue de la Combe est un axe communal important car elle dessert la salle d'animation et culturelle, un équipement central de la commune qui accueille régulièrement de nombreux usagers. Cette rue présente un réel problème de stationnement.

Madame le maire fait part à l'Assemblée qu'il y a également un souhait d'engager un programme global de sécurisation des voies de circulation et de gestion des flux temporaires. L'acquisition de matériel de signalisation routière règlementaire est nécessaire pour faire face aux incivilités et protéger les agents et les usagers.

La société EIFFAGE ROUTE a établi un devis pour la mise en sécurité de l'accès à la salle d'animation pour un montant HT de 26 906.35 euros.

Une proposition financière a également été établie par la société SIGNALS pour l'acquisition de matériel de signalisation routière pour un montant HT de 3 147. Euros HT.

Le montant global de ces opérations représente la somme de 30 053.76 euros HT ;

Madame le Maire expose que la commune pourrait espérer bénéficier pour le financement de ces opérations d'une subvention du Département du Rhône au titre des amendes de police sur l'exercice 2026.

Elle propose le plan de financement suivant :

-Subvention au titre des amendes de police :	24 043.00 €	(80%)
-Fonds propres	6 010.76 €	(20%)
TOTAL	**30 053.76 €**	**(100%)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-Approuve l'estimation financière établie par la société EIFFAGE ROUTE d'un montant de 26 906.35 euros HT.

-Approuve l'estimation financière établie par la société SIGNALS d'un montant de 3 147.41 euros HT.

-Approuve le plan de financement cité ci-dessus.

-Sollicite le Département du Rhône en vue de l'attribution d'une subvention dans le cadre de la dotation relative au produit des amendes de police 2026.

-Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour effectuer l'ensemble des travaux énoncés ci-avant.

3-MANIFESTATION LES FESTIFURIES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA FANFARE L'ETOILE

Le Maire rappelle que **la Région Auvergne-Rhône-Alpes** a retenu un nouveau périmètre LEADER pour la programmation 2023/2027, composé des collectivités locales suivantes :

La Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien

La Communauté de Communes Saône Beaujolais

La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (regroupant 4 intercommunalités : CC du Pays de l'Arbresle, CC du Pays Mornantais, CC de la Vallée du Garon, CC des Vallons du Lyonnais)

Depuis le 1er janvier 2024, le programme LEADER du **GAL Auvergne-Rhône-Alpes - Rhône** est officiellement opérationnel, suite à la signature de la convention entre la Région et la CC des Monts du Lyonnais, structure porteuse du dispositif européen.

Un **appel à projets LEADER** intitulé « **Développer une offre accessible et un maillage équilibré de services de proximité** » (fiche action 1) a été publié le **1er juillet 2025**. Dans ce cadre, l'association **L'Étoile de Saint-Clément-les-Places** a déposé une demande de subvention européenne pour l'opération **Festifuries,** prévue les **3 et 4 juillet 2026**.

La subvention européenne FEADER doit venir en contrepartie d'aides nationales et locales. Ainsi, la subvention de **2 000 €** accordée par la commune de Saint-Clément-les-Places servira de **contrepartie nationale**, conformément aux exigences du programme LEADER.

Le plan de financement se décline de la manière suivante :

DÉPENSES		**RECETTES**	
Festivals : Communication Cachet artiste Matériel et équipement ...	42 946.15 €	FEADER	20 000 €
		Commune de St Clément les Places	2 000 €
		CC MDL	1 500 €
		Département du Rhône	2 000 €
Dépense subventionnable	**40 000 €**	**Autofinancement**	**17 446.15 €**
TOTAL	**42 946.15 €**	**TOTAL**	**42 946.15 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-Décide d'accorder une subvention de 2 000 euros à l'association L'Etoile de Saint- Clément-Les-Places pour l'organisation de son évènement les Festifuries des 3 et 4 juillet 2026, visé par une demande de subvention FEADER.

-Impute cette subvention sur le budget communal.

-Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette subvention

4-DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA GRELE 2026

Le dispositif de lutte contre la grêle est en place depuis le 1er mai 2019. Une association « Paragrêle 69 » a été créée pour en assurer le fonctionnement.
En 2019, une convention constitutive de groupement de commandes relative à la mise en place de ce système, a été établie entre la CCVG, CCPA, CCVL, COPAMO, CCMDL, CCPO et COR.
Cette convention constitutive prévoyait la répartition des coûts d'investissement entre chaque communauté de communes adhérente au dispositif.

Considérant que ce dispositif, à l'origine mis en place pour protéger les cultures agricoles, permet aussi de protéger les biens des communes, des entreprises et des particuliers lors d'épisodes de grêle. Il est proposé que la CCMDL s'engage à verser à l'association Paragrêle 69, une participation financière équivalente à 2024 avec un maximum de 0,80 € par habitant du territoire Rhône de la CCMDL, soit un montant total de 24 640.80 €.

Il est proposé que cette participation financière se décompose en deux parties :

-Une participation financière équivalente à 13 244.43 € TTC abondée par la CCMDL (0,43 € par habitant),
-Une participation financière équivalente à 11 396.37 € TTC abondée par les communes du Rhône de la CCMDL (0,37 € par habitant et par commune).

Cette participation financière est soumise à délibération de chaque commune. A ce titre, une convention entre la CCMDL et chaque commune du Rhône devra être signée.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la participation financière de la commune ainsi que la convention afférente à intervenir avec la CCMDL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le projet de convention à intervenir avec la CCMDL pour approuver la répartition de l'apport financier,
Ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

DECIDE

-APPROUVE la participation financière de la commune à hauteur de 0.37€ par habitant
-APPROUVE la convention à intervenir avec la CCMDL formalisant la répartition de la participation financière de chacun,
-AUTORISE Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec la CCMDL,
-CHARGE l'ordonnateur et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

5-Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2025.

Comptes-rendus des commissions communales et intercommunales :

Compte-rendu formulé par Monsieur Jean-Charles MOREL :

Une visite du chantier de forage en cours de la piscine ESCAP'AD de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET a eu lieu le 21 mai. La solution géothermie a été retenue, et les travaux ont commencé depuis le début d'année 2026. Un marché commun a été conclu entre SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET et SAINT SYMPHORIEN SUR COISE. Le projet de pré étude et test du forage représente un coût de 800 000 euros subventionné à 70%. Le marché global s'élève à 2.2 millions d'euros avec une subvention de 1.6 millions d'euros.
Concernant SAINT LAURENT : 16 forages ont été réalisés jusqu'à 200 mètres de profondeur avec une température de l'eau à 11 degrés. Gain estimé de 90% de la consommation de gaz.

Compte-rendu formulé par Madame Florence DEJOIN :

L'Assemblée Générale d'ESCAPAD s'est déroulée le 23 juin 2026 :

L'activité de la SPL ESCAPAD a progressé sur l'exercice 2025, les charges de structures et les charges de personnels aussi, malgré une subvention de la communauté de communes des monts du Lyonnais de 870 000 €, le résultat comptable est déficitaire de 73 966€. Un gros investissement pour chauffer avec un réseau de géothermie a été réalisé en début d'année 2026 afin de diminuer considérablement les charges de structure sur les exercices futurs.

L'Assemblée Générale de l'ADMR s'est tenue le 23 juin 2026 :

L'association est composée de 12 administrateurs bénévoles et 4 administrateurs salariés. Le service est intervenu sur 13 communes par 40 intervenants à domicile et 6 salariés administratives.31 534h d'heures d'activité sur 312 clients. Le résultat comptable 2025 est un bénéfice de 74 607€.

Compte-rendu formulé par Madame Margaret BONNEFOY et Monsieur Gabriel BLEIN :

Une visio conférence a eu lieu le 21 mai 2026 afin de présenter les services de la CCMDL notamment :
-Les déchets
-Le service public de la rénovation
-France Services
-Le plan intercommunal de sauvegarde
-La cartographie des propositions numériques sur le territoire
-L'assainissement

Compte-rendu formulé par Madame Odile REYNARD :

Une réunion de la commission « Petite Enfance – Enfance Jeunesse » s'est tenue à SAINTE FOY L'ARGENTIERE le 22 juin.

Les points suivants ont été abordés :
-Présentation des élus – recueil des attentes : Quelques sujets sont évoqués dans les attentes (Maison d'Assistants Maternels – Conseil Municipaux d'Enfants et Conseil Municipaux Jeunes).
-Feuille de route politique et préconisations de la précédente commission
-Présentation des équipes et des services

Compte-rendu formulé par Monsieur Frédérice PETIT :

Le comité syndical s'est réuni le 03 juin à SAINTE FOY L'ARGENTIERE.

Les points suivants ont été abordés :

Vote du Compte Financier Unique 2025

Actualités de la vie scolaire et effectifs : Une cinquième classe de 6ème devrait être ouverte sous réserve de la validation prochaine par l'Inspecteur de l'Académie.

Prévisions d'effectifs : Le nombre d'élèves pour la rentrée prochaine est estimé entre 450 et 460 élèves.

Relations internationales et vie de l'Etablissement

Organisation de la prochaine réunion : Le délégué suppléant sera convié à cette séance

Compte-rendu formulé par Monsieur Gabriel BLEIN :

Une rencontre a eu lieu avec Mr GALLAND du service voirie de la CCMDL afin de faire un point sur les travaux à réaliser en partenariat sur l'Impasse du Roussiau.

L'agent technique assure le passage de l'épareuse sur les voies communales. Un seul passage sera réalisé dans l'immédiat.

La commune a procédé à l'acquisition d'un désherbeur mécanique auprès de la société ALMM afin d'assurer un meilleur entretien du cimetière communal et des jeux de boules.

L'enrobé à proximité des toilettes publiques sera réalisé le 29 juin par l'entreprise ROUX Florian

Il est donné lecture d'un courrier d'un administré faisant part de doléances au niveau de la voirie. Une rencontre sera programmée prochainement.

Compte-rendu formulé par Madame Agnès GRANGE

Une réunion de la commission mobilités aura lieu en septembre et sera principalement basée sur le vélo et les pistes cyclables.

Questions diverses :

-Le conseil d'école s'est déroulé le 23 juin. Vu la période caniculaire, l'Amicale Laïque en collaboration avec l'équipe enseignante a décidé d'annuler la Kermesse d'Eté prévue le 27 juin et de la remplacer par un bal d'halloween le 16 octobre prochain.

-A la prochaine rentrée scolaire, 50 élèves seront répartis en 3 classes. Il n'y aura pas de fermeture de classe grâce à l'arrivée de deux familles.

-La commune a engagé la société BIOPEST de BULLY (RHONE) suite à la découverte dans les classes de CE et CM de punaises de lit. Trois interventions ont été nécessaires afin d'éradiquer les insectes.

-Plusieurs demandes ont été formulées à la Mairie. Elles seront examinées prochainement.

-Comme convenu lors de la séance du conseil municipal du 19 mai, une rencontre avec la société de chasse a eu lieu en Mairie le 27 mai. Une visite sur le site actuel a eu lieu pour se rendre compte des besoins.

-L'enquête publique du PLU s'est achevée le 28 mai. Monsieur le commissaire enquêteur a rendu son rapport définitif à l'issue de cette enquête. Lors de la séance du conseil municipal du 23 juillet, une délibération sera prise pour approuver la révision du Plan Local d'Urbanisme.

-Suite aux travaux de remplacement des toilettes publiques sur la Place des Potiers, un devis supplémentaire a été établi par la société Mobilier Urbain Beaujolais située à GLEIZE, pour la fourniture d'un pare-vue de type séparatif urinoir et également d'un poteau avec robinet pour un montant HT de 1 470 euros. La proposition financière est validée.

-La société Bonheur d'Amarante dont le siège est situé à CHAMBOST-LONGESSAIGNE interviendra le 30 juin à l'auberge l'Ail en Ch'mise afin de réaliser un devis pour le remplacement de l'escalier descendant à la cave.

-Une demande de rencontre avec les élus est formulée par les membres de l'association K DANSE. Une date sera communiquée prochainement

-Une commission «COPIL – PCS » est créée : sont nommés, Frédéric PETIT, Patrice BERTHET, Margaret BONNEFOY, Florence DEJOIN et Christine VUILLEY membres de cette commission

-La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 23 juillet 2026.

Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

Le Maire,

Patricia BLEIN



La secrétaire,



Florence DEJOIN



CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES

PROCES-VERBAL

Séance du 23 juillet 2026
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15
Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire
Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

Etaient présents : Mme BLEIN Patricia – Mr PETIT Frédéric – Mme DEJOIN Florence – Mr BLEIN Gilbert – Mr MOREL Jean-Charles – Mme GEY Pascale - Mr DUPEUBLE Philippe – Mme GRANGE Agnès – Mr GACHOD Jean-Christophe - Mme REYNARD Odile – Mr BERTHET Patrice – Mme VUILLEY Christine

Étaient absents excusés : Mme CHALANDON Bernadette (POUVOIR à Mr BLEIN Gilbert) – Mme BONNEFOY Margaret (POUVOIR à Mme DEJOIN Florence) – Mr BLEIN Gabriel (POUVOIR à Mme Patricia BLEIN)

Approbation à l'unanimité des membres présents du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 juin 2026

1-APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 153-1 et suivants, et R. 153-1 et suivants ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 5 février 2014 ;
Vu la délibération du 4 août 2020 mettant en révision le Plan Local d'Urbanisme et définissant les objectifs et modalités de la concertation ;
Vu la délibération du 12 octobre 2021 engageant le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
Vu la délibération du 21 mai 2024 engageant un nouveau débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
Vu la délibération du 9 septembre 2025 tirant le bilan et arrêtant le Plan Local d'Urbanisme ;
Vu les avis des Personnes Publiques Associées ;
Vu l'arrêté de Madame le Maire en date du 13 mars 2026 soumettant à enquête publique le projet de révision du PLU arrêté par le Conseil municipal ;
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 27 avril 2026 au 28 mai 2026 ;
Vu l'avis favorable sans réserve et avec une recommandation du Commissaire Enquêteur en date du 20 juin 2026 sur le projet de PLU ;

Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Considérant que le projet de PLU est prêt à être approuvé ;
Considérant que le dossier du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Clément-les-Places comprend :
- Un rapport de présentation,
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

- Un règlement,
- Un plan de zonage,
- Les orientations d'aménagement et de programmation,
- Des annexes.

Considérant que les remarques suivantes exclusivement issues des avis des personnes publiques associées et des résultats de l'enquête publique justifient les adaptations mineures du PLU suivantes :

-Au niveau du zonage :

-Extension de la zone UL pour prendre en compte le projet de cabane de chasse ;
-Réduction de la zone UE sur la parcelle non bâtie ;
-Ajout d'un changement de destination pour création de logement.

-Au niveau du règlement :

-Précision sur les toitures des bâtiments agricoles ;
-Suppression de la possibilité de l'activité d'hébergement touristique « accessoire et nécessaire à une exploitation existante », en aménagement du bâti existant, en zone agricole ;
-Intégration d'un renvoi au document cadre concernant le photovoltaïque ;
-Compléments dans le Disposition Générale concernant les risques (prise en compte du moustique tigre, éléments concernant les bâtiments potentiellement pollués) ;
-Compléments concernant les essences des végétaux.

Au niveau des Orientations d'Aménagement et de Programmation :

-Création d'une OAP du Chemin du Grenier pour prendre en compte les objectifs de densité en extension du SCoT
-Ajout de l'échéancier d'ouverture à l'urbanisation ;
-Compléments concernant la limitation de l'imperméabilisation.
-Au niveau du cahier des emplacements réservés :
-Suppression d'un emplacement réservé récemment acquis par la commune.
-Au niveau du Rapport de Présentation :
-Compléments sur la justification des changements de destination identifiés pour prendre en compte la doctrine de la CDPENAF : éloignement des exploitations, pas d'activité depuis 10 ans, ...
-Compléments sur les documents cadre.

Principaux points évoqués à l'enquête ne faisant pas l'objet de modification :

-Suppression des changements de destination

-Les changements identifiés répondant aux exigences de la doctrine du Rhône, les changements de destination identifiés dans le PLU ont donc été maintenus.
-En effet, en application des articles L. 151-11 et R. 151-35 du code de l'urbanisme, le PLU peut identifier, en zones A et N, les bâtiments susceptibles de changer de destination dès lors que ce changement ne compromet ni l'activité agricole ni la qualité paysagère du site. Aucune disposition de ces textes n'instaure de quota de changements de destination en fonction de la population communale, l'appréciation relève des situations locales, conformément à l'article L. 151-9 du même code.
Le territoire communal, et des Monts du Lyonnais en général, se caractérisent historiquement par une organisation rurale faite d'un bourg et d'un bâti dispersé. Dans ce contexte, l'identification d'un nombre significatif de changements de destination ne crée pas une urbanisation diffuse nouvelle, mais prend en compte une trame bâtie ancienne déjà présente dans le paysage communal. Elle permet de réinvestir ce bâti existant, d'en préserver la valeur patrimoniale et de répondre aux besoins sans ouvrir de nouveaux secteurs à l'urbanisation ni accroître la consommation d'espaces agricoles et naturels.
Le maintien des changements de destination participe aux objectifs poursuivis par le PLU de lutte contre l'étalement urbain, d'utilisation économe des espaces naturels, agricoles et forestiers et de réhabilitation du bâti existant, sans ouverture de nouveaux secteurs à l'urbanisation.

-Maintien des emplacements réservés pour du stationnement dans le bourg

Le diagnostic du PLU a montré l'existence de petites poches de stationnement dans le bourg et en particulier le long de la Grande Rue.
Les deux emplacements réservés répondent à un besoin localisé et concret de stationnement sur des secteurs qui ne disposent pas aujourd'hui de capacités suffisantes. Ces secteurs sont marqués par des contraintes topographiques et par la densité du bâti, qui limitent les possibilités de stationnement sur les parcelles privées et conduisent à un report sur la voie publique.

Le maintien des emplacements réservés permet ainsi d'améliorer le fonctionnement et la sécurité de ces secteurs, en évitant le stationnement anarchique sur voirie. Ils répondent donc à un objectif d'intérêt général et demeurent proportionnés au besoin identifié.
Considérant que ces modifications ne remettent pas en cause l'économie générale du document.
Considérant que le PLU tel que présenté au Conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L. 153-21 du Code de l'urbanisme et qu'il intègre les différentes adaptations justifiées par les retours des personnes publiques associées et de l'enquête publique,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

-Adopter les modifications précitées ;
-Approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
-Charger Madame le Maire de l'ensemble des modalités s'y rapportant.
Le Conseil Municipal, après avoir examiné le dossier et délibéré :
-Adopte les mesures précitées ;
-Approuve le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
-Charge Madame le Maire de l'ensemble des modalités s'y rapportant ;
-Précise que conformément aux dispositions des articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet :
-D'un affichage en Mairie durant un mois ;
-D'une mention de l'affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
-D'une transmission à Monsieur le Préfet du Rhône ;
-D'une publication sur le portail national de l'urbanisme.
Le PLU ainsi approuvé est tenu à la disposition du public aux jours et horaires d'ouverture de la mairie.

2- **INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles R. 211-1 et suivants,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2026, approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;
Vu le projet de périmètre du droit de préemption urbain proposé, correspondant aux zones U et AU du PLU ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-24 et L. 2122-22-15 ;Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 210-1 et suivants, L. 213-1 et suivants, L. 300-1, R. 211-1 et suivants ;
En vertu de l'article R. 211-2 du Code de l'urbanisme, il convient de délibérer pour instaurer le Droit de Préemption Urbain sur les zones urbaines et à urbaniser, pour mener à bien la politique foncière, le développement et l'aménagement de la commune.
Considérant que suite à l'approbation du PLU, il est nécessaire de définir le champ d'application du droit de préemption urbain (DPU) applicable sur le territoire de la Commune,
Considérant qu'en application de l'article L. 210-1 du Code de l'urbanisme le droit de préemption peut être institué en vue de :
-Mettre en œuvre un projet urbain
-Mettre en œuvre une politique locale de l'habitat
-D'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques
-Favoriser le développement des loisirs et du tourisme
-De réaliser des équipements collectifs, ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur
-Lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux
-Permettre le renouvellement urbain
-Sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels

Madame le Maire rappelle que ces objectifs sont ceux poursuivis par la commune et qu'il est nécessaire de mettre en place un DPU pour l'ensemble de ces raisons afin de poursuivre et renforcer les actions et les opérations d'aménagement que la commune aura programmé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

LE CONSEIL MUNICIPAL

-Décide d'instituer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines « U » et à urbaniser « AU » délimitées au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 23 juillet 2026, telles que délimitées par les plans annexés à la présente délibération ;
-Dit qu'un registre transcrivant les acquisitions par voie de préemption sera ouvert en mairie et mis à disposition du public conformément à l'article L. 213-13 du Code de l'urbanisme ;
-Donne délégation au maire, conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT, pour l'exercice du droit de préemption sur le périmètre retenu ;
-Autoriser le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération ;

3-MISE EN PLACE DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES) – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET SUPPLEANT

Madame le maire informe le conseil municipal que par délibération du 16 juin 2026, le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la composition de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

L'art 1609 nonies C IV du code général des impôts prévoit que cette commission est créée par le conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des 2/3.

Le conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT ainsi :
- 1 représentant titulaire par commune élu au sein du conseil municipal
- 1 représentant suppléant par commune élu au sein du conseil municipal
Ces représentants ne sont pas obligatoirement conseillers communautaires.

Madame le maire propose la candidature en tant que

· titulaire : de Madame Florence DEJOIN
· et en tant que suppléant : de Monsieur Frédéric PETIT
Elle demande si d'autres conseillers souhaitent se porter candidat.
Madame le Maire demande au conseil de bien vouloir procéder à l'élection de ces représentants au sein de la CLECT.
Le résultat du vote donne :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu le rapport de Madame le Maire,
Vu l'art 1609 Nonies C code général des impôts portant notamment sur la mise en place d'une commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) pour les EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique,
Vu la délibération du conseil communautaire du 16 juin 2026 fixant la composition de la CLECT,
Vu le résultat du vote :
· Madame Florence DEJOIN, titulaire nombre de voix : 15
· Monsieur Frédérice PETIT, suppléant nombre de voix : 15
Après en avoir délibéré

DECIDE

1) DIT QUE les représentants de la commune de SAINT CLEMENT LES PLACES pour la Commission Locale d'évaluation des charges transférées sont :
·Titulaire : Madame Florence DEJOIN
· Suppléant : Monsieur Frédérice PETIT
2) CHARGE Madame le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

4-INSTALLATION D'UN EQUIPEMENT LIE AU DISPOSITIF ANTI-INTRUSION A L'ECOLE PUBLIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le plan particulier de mise en sûreté PPMS établi par l'école primaire publique de SAINT CLEMENT LES PLACES réactualisé en janvier 2025.
Madame le Maire précise qu'actuellement l'alerte intrusion se fait au moyen d'une corne de brume disposée dans chaque classe. Ce système d'alerte sonore n'est pas adapté.
Suite à une demande des professeurs des Ecoles, un devis pour la fourniture, pose et mise en service d'un ensemble d'alerte pour intrusion sur l'ensemble du groupe scolaire a été établi par l'entreprise TECHNIC'S ELEC SERVICES pour un montant de 1 738.50 euros HT. Cet équipement visuel permettra d'être en conformité pour l'alerte intrusion.
Madame le Maire invite l'Assemblée à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

-Approuve le devis établi par l'entreprise TECHNIC'S ELEC SERVICES pour un montant de 1 738.50 euros HT ;
-Sollicite de la Région AURA une subvention d'un montant de 1 391 euros pour la réalisation de cette opération.

5- INDEMNISATION DES FRAIS KILOMETRIQUES DES AGENTS COMMUNAUX EN CAS D'UTILISATION DE VEHICULE PERSONNEL LORS DES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mention nés à l'article 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991,

Vu le décret n° 2020-689 du 4 juin 2020 modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin
1991,
Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, et notamment son article 10,

Vu le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat, modifié par l'arrêté du 14 mars 2022,

Vu l'arrêté du 29 mai 2026 portant majoration temporaire des taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat,

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, modifié par l'arrêté du 20 septembre 2023,

Vu l'arrêté du 26 février 2019 pris en application de l'article 11-1 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de l'article 10 du décret ° 2006-781 du 29 mai 2026 qui prévoit que les agents communaux utilisant leur véhicule personnel dans le cadre de leur service sont indemnisés de leur frais de déplacement sous la forme d'indemnités kilométriques.

Les taux applicables à ce jour sont indicatifs et valables jusqu'au 31 décembre 2026 :

- **Véhicules ne dépassant pas 5 CV**
  - Jusqu'à 2000 km : 0.33 €
  - De 2001 à 10 000 km : 0.41 €
  - Après 10 000 km : 0.24 €

- **Véhicules de 6 et 7 CV**
  - Jusqu'à 2000 km : .0.42 €
  - De 2001 à 10 000 km : 0.53 €
  - Après 10 000 km : 0.31 €

- **Véhicules d'au moins 8 CV et PLUS**
  - Jusqu'à 2000 km : 0.46 €
  - De 2001 à 10 000 km : 0.57 €
  - Après 10 000 km : 0.33 €

Il est précisé que l'intégralité des montants évoqués pour les frais de transport seront automatiquement revalorisés à raison de la publication des textes réglementaires de référence.

Madame le Maire indique également la possibilité d'indemniser les frais d'utilisation des parcs de stationnement et de péage d'autoroute sur présentation des pièces justificatives.

Elle invite l'Assemblée à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Article 1-

-Décide d'indemniser les agents communaux dès lors qu'ils utilisent leur véhicule personnel lors des déplacements en mission et notamment lors de formations.

Article 2-

-Décide d'indemniser les frais d'utilisation des parcs de stationnement et de péage d'autoroute sur présentation des pièces justificatives.

Article 3- Décide que pour le remboursement des frais occasionnés par les déplacements temporaires, l'agent devra communiquer selon les conditions fixées par le présent article les justificatifs de paiement au seul ordonnateur qui en assure le contrôle. Ces justificatifs peuvent lui être fournis sous forme dématérialisée, cette dématérialisation étant native ou duplicative.

6-MISE A JOUR DU BAIL DE LOCATION DU GARAGE SIS « CHEMIN DU LAVOIR »

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 09 janvier 1991 portant sur la location du garage N° 4 sis « Chemin du Lavoir ».

Elle indique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de réactualiser le bail et ainsi mentionner le montant du loyer en EUROS.

Elle propose au Conseil Municipal de porter le montant de location de ce garage à 50 euros par mois à partir du 01er août 2026.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide de réactualiser le bail établit en francs pour le porter en euros et de fixer le montant du loyer mensuel à 50 euros à partir du 01er août 2026.

- Autorise Madame le Maire à signer celui-ci et tous documents s'y afférents.

7- DESIGNATION D'UN DELEGUE COMMUNAL AUPRES DE LA MISSION LOCALE

-Madame REYNARD Odile est désignée déléguée communal auprès de la Mission Locale Nord-Ouest

8-NOMINATION D'UN ELU REFERENT A LA SECURITE ROUTIERE

-Monsieur Jean-Christophe GACHOD est nommé référent communal à la sécurité routière

9-URBANISME

-Madame le Maire donne lecture des demandes d'autorisations d'urbanisme déposées depuis le 19 mai 2026

Comptes-rendus des commissions communales et intercommunales :

Compte-rendu formulé par Madame Florence DEJOIN :

Une réunion de la commission « Economie » s'est tenue le 02 juillet 2026.
-Présentation des élus et du trinôme Jean Louis CASSE -Guy SAULNIER -Jérôme BANINO qui vont gérer la commission.
La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais possède 46 ha de zone d'activité sur le SCOT pour 53 zones d'activités et plus de 4 000 emplois. il reste du terrain sur 5 zones de 45€/ha à 62€/ha.

Compte-rendu formulé par Monsieur Frédéric PETIT :

Une réunion de la commission Habitat-Urbanisme s'est déroulée le 06 juillet 2026 au Parc Eco Habitat à SAINT SYMPHORIEN SUR COISE.

Les points suivants ont été abordés :
-Présentation du rôle de la commission
Plusieurs dossiers structurants, notamment le SCOT et le PLH, sont encadrés par des obligations réglementaires et nécessitent de travailler ces sujets dès que possible pour respecter les échéances.
-Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) :
Le lieu du Parc Eco-Habitat accueille le service France Rénov, servie d'accompagnement de tous les ménages, quels que soient leurs revenus.
Le SPRH est composé de 3 volets : « Mobilisation des ménages et dynamique territoriale – Information, conseil et orientation de ménages – Accompagnement des ménages »

-Service Application du Droit des Sols (ADS) :
Le service ADS de la CCMDL agit en qualité de prestataire pour les communes afin de réaliser l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme que les mairies choisissent de lui adresser.

-Programme Local de l'Habitat (PLH) :
L'élaboration du PLH ne constituait pas une obligation pour la CCMDL. Toutefois, le besoin de définir une vision partagée des enjeux de l'habitat a conduit la collectivité à s'engager volontairement dans cette démarche.
-Organisation et fonctionnement de la commission

Compte-rendu formulé par Monsieur Jean-Christophe GACHOD :

Une réunion de la commission « Gestion des déchets » s'est tenue le 16 juillet 2026.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :
-Présentation des chiffres clés de la gestion des déchets : Il est présenté les grandes caractéristiques du service public de gestion des déchets dans les Monts du Lyonnais. Les tonnages collectés – La collecte des déchets – Les coûts de gestion des déchets – Les ressources pour la gestion des déchets.
-Organisation du pilotage de la compétence « gestion des déchets » : Il est présenté le mode de pilotage de la compétence organisé autour de 3 instances : Le trinôme déchets – La commission réunissant 1 représentant par commune et le COPIL déchets.
-Panorama des domaines d'intervention du service et actions 2026

Compte-rendu formulé par Madame Pascale GEY :

Une réunion de la commission culturelle s'est tenue le 30 juin 2026 à SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET.

Les agents détaillent les missions de service :
*La politique scolaire : Le territoire compte 41 écoles primaires réparties en 3 circonscriptions de l'éducation nationale.
*Comité consultatif « Culture » : crée en 2021 pour permettre à tous les acteurs culturels du territoire de se rencontrer, d'échanger, de faire connaitre leurs besoins et leurs difficultés.
*Partenariats associatifs : La CCMDL a conventionné avec trois associations : L'Araire – La Fabrik et ArPaMoly
*Réseau des médiathèques COM'MONLY
*Enseignement musical
* Maison de Pays des Monts du Lyonnais
* Equipements culturels
* Perspectives transversales du manat.

Compte-rendu formulé par Philippe DUPEUBLE :

Une réunion de la commission Agriculture et Forêt a eu lieu le 08 juillet 2026 à SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET.

Les thèmes suivants ont été évoqués :
Thème 1- Interconnaissance entre membres, connaissance du territoire, fonctionnement du pôle et de la commission :
-Présentation du service Agriculture et Forêt et de son intégration au Pôle Economie
-Rôle et fonctionnement de la commission
-Présentation de chaque membre de la commission
-Présentation de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt sur le territoire
Thème 2- Actions et enjeux de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt :
-L'agriculture, l'alimentation et la forêt des Monts du Lyonnais : Enjeux et actions
-Présentation des axes de travail du mandat précédent et échanges autour de la feuille de route pour le nouveau mandat.

Compte-rendu formulé par Christine VUILLEY :

Une réunion de la commission « Solidarités » s'est tenue le 29 juin 2026 à la CHAPELLE SUR COISE.

Différents points ont été abordés :
-Fonctionnement de la commission : Des échanges ont porté sur l'organisation de la commission.
-Présentation des services Numérique, Solidarités et des Maisons France Services
-Recueil des attentes de chacun
-Fonctionnement des CCAS ou commissions sociales communales
-Représentation de la CCMDL au sein des associations partenaires
-Subventions 2026 : avis consultatif

La prochaine réunion de commission aura lieu le 02 septembre à SAINTE FOY L'ARGENTIERE

Questions diverses :

-Il est fait part du souhait de K DANSE de rencontrer la municipalité au sujet des locaux actuellement mis à disposition gracieusement par la commune. Plusieurs problèmes nécessitent une solution rapide. Afin d'échanger à ce sujet avec les membres de l'association et trouver ainsi une entente, une réunion sera fixée prochainement.

-Après échanges entre élus, il est proposé de rencontrer un architecte afin d'étudier les différentes possibilités d'aménagement du garage sis « Impasse de la Forge ».

-A l'occasion de la fête de l'agriculture qui aura lieu les 05 et 06 septembre prochain au lieu-dit « Le Roussiau », la commission cadre de vie – village souhaite réaliser des décorations et les installer au Centre Bourg.

-Il est décidé de retenir le devis établi par la société JPP d'un montant de 1 409.88 euros TTC pour l'acquisition du jeu « Tapis volant » qui viendra en remplacement de celui endommagé à l'aire de jeux sur la Place des Fontaines.

-Une liste de petits travaux est formulée par l'Ecole Publique. L'agent technique se chargera d'en réaliser avant la rentrée scolaire.

-L'association « Semons l'Avenir » qui regroupe des agriculteurs du Rhône présente la 3ème édition de l'Agri Light Tour qui se déroulera le 19 décembre 2026 dans les Monts du Lyonnais.

-L'association « La Fabrik » demande la possibilité d'obtenir la mise à disposition gracieuse de la salle de cinéma du 21 au 25 septembre afin d'avoir un espace de répétition pour faire quelques jours de résidence sur la création d'un nouveau spectacle. Un avis favorable est émis. Une convention d'utilisation des locaux sera établie.

-Le gérant du foodtrucks PAPATATE BURGERS FRITES basé à LONGESSAIGNE fait part de son souhait de proposer ses produits sur la commune. Un avis favorable est émis avec une proposition de se rendre sur la commune soit le vendredi ou le samedi soir. Les modalités seront définies à la rentrée.

-Le COPIL du groupement des 4 cantons sollicite la commune pour utiliser la salle d'animation et culturelle le 05 juin 2027 gracieusement afin que la chorale puisse faire une répétition générale. A titre exceptionnel, la salle sera remise à titre gratuit.

-La société CART'AERO a réalisé un plan de la commune qui sera installé à proximité des toilettes publiques.

-Les élections présidentielles auront lieu les 18 avril et 02 mai 2027.

-La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 17 septembre 2026.

Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

Le Maire,

Patricia BLEIN

La secrétaire,

Florence DEJOIN



CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES

PROCES-VERBAL

Séance du 17 septembre 2026
Date de convocation du Conseil Municipal : 08 septembre 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15
Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire
Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

Etaient présents : Mme BLEIN Patricia – Mr PETIT Frédéric – Mme DEJOIN Florence – Mr BLEIN Gilbert – Mme CHALANDON Bernadette - Mr MOREL Jean-Charles – Mme BONNEFOY Margaret – Mr BLEIN Gabriel - Mme GEY Pascale - Mr DUPEUBLE Philippe – Mme GRANGE Agnès – Mr GACHOD Jean-Christophe - Mme REYNARD Odile – Mr BERTHET Patrice – Mme VUILLEY Christine

Approbation à l'unanimité des membres présents du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 juillet 2026

1-SECTORISATION DU TAUX DE TAXE D'AMENAGEMENT SUR LA COMMUNE

Pour rappel, la loi de finances 2022 prévoit que lorsque la taxe d'aménagement est instituée et perçue par les communes, tout ou partie de cette taxe est reversée à l'EPCI dont elle est membre pour permettre le financement des équipements publics dont elle a la charge de par ses propres compétences.

La CCMDL ayant la charge des équipements publics dans les zones d'activités d'intérêt communautaire, un mécanisme de reversement a été mis en place avec la signature d'une convention entre la commune et la CCMDL et prévoyant le reversement de l'ensemble des taxes d'aménagements perçues sur les parcelles mentionnées en annexe et situées dans des ZA d'intérêt communautaire.

Sur la commune de Saint-Clément-les-places, une mise à jour des parcelles est nécessaire. Désormais les parcelles concernées par le reversement de la taxe d'aménagement seront les suivantes : AD0219, AD0220, AK0031, AK0038, AK0042, AK0180, AK0190 toutes situées sur la ZA Croix Bayard.

La convention doit être modifiée en ce sens.

Madame le Maire donne lecture de l'avenant n°1 à la convention de reversement de la taxe d'aménagement applicable aux zones d'activité économiques qui formalise ces modifications et elle propose aux membres du conseil municipal d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi de finances 2022 n° 2021-1900,
Vu les articles L311-2 et suivants du code de l'urbanisme,
Vu la convention initiale de reversement de la taxe d'aménagement applicable aux zones d'activités économiques, et plus précisément l'annexe 1 de la présente convention,

Ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de reversement de la taxe d'aménagement applicable aux zones d'activité économiques qui modifie l'annexe 1.

- Charge l'ordonnateur et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

2-URBANISME

-Madame le Maire donne lecture des demandes d'autorisations d'urbanisme déposées depuis le 23 juillet 2026.

Comptes-rendus des commissions communales et intercommunales :

Compte-rendu formulé par Madame Florence DEJOIN :

L'assemblée générale de l'Amicale Laïque a eu lieu le 15 septembre.
Il y a eu une bonne participation des familles.
Les comptes financiers sont déficitaires pour la garderie et la cantine malgré une subvention de 10 000€ de la mairie sur l'année écoulée.
Pour les comptes des manifestations, l'année a aussi été compliquée avec l'annulation du loto faute de bénévoles et la fête de l'école a été réduite à cause de la canicule.
L'année 2026-2027 repart positivement avec un nouvel élan au niveau des bénévoles et des familles.

Compte-rendu formulé par Monsieur Gabriel BLEIN :

Les travaux de réfection du chemin des Violettes et les PATA (point à temps) ont été réalisés par l'entreprise TP LACASSAGNE en partenariat avec la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. Concernant l'Impasse du Roussiau, les travaux vont être engagés prochainement.

La commission « Voirie » doit se réunir afin de faire le tour des chemins de la commune et ainsi définir les travaux à réaliser sur l'exercice 2027.

Les travaux de curage des fossés devront démarrer dans le courant du mois d'octobre.

Dans le cadre de la préparation du programme d'investissement 2027, le Syndicat des Eaux étudie le renouvellement de conduites d'eau potable sur notre commune. Le secteur concerné et envisagé est le « Chemin de la Gessivière ».

Compte-rendu formulé par Monsieur Frédéric PETIT :

La société Technic Elec Service de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET a fourni et mise en service un ensemble d'alerte pour intrusion à l'école publique avant la rentrée scolaire.

Compte-rendu formulé par Christine VUILLEY :

Une réunion de la commission « Solidarités » s'est tenue le 02 septembre 2026 à SAINTE FOY L'ARGENTIERE.

Différents points ont été abordés :

-Présentation des CPTS et de la Maison Sport Santé

-Echange sur le fil des solidarités
-Maison France Services : Il est souhaité la poursuite de l'accueil dans les locaux des communes lorsque le bus n'est pas disponible ou que les conditions météorologiques ne permettent pas d'assurer une permanence dans le bus. Il a été demandé de faire varier les horaires des permanences.

-Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) : La commission Solidarités a estimé que cet échelon supplémentaire ne présentait pas de réelle valeur ajoutée. Elle s'est donc prononcée en faveur de la dissolution du CIAS. Cette position sera soumise à délibération du Conseil Communautaire.

-Conventions arrivant à échéance en décembre 2026 : Nicolas FAVRICHON propose que des petits groupes de travail restreints soient constitués dans l'objectif de rencontrer les structures dans le cadre de la réécriture des conventions.
Initiatives des communes :
La commune de Maringes a pris contact avec l'ensemble des personnes âgées de plus de 80 ans afin de leur proposer une visite à domicile. Le bilan de cette initiative est très positif.
La commune de Villechenève en lien avec le CTPS prévoit l'organisation d'une marche dans le cadre d'Octobre Rose.
La prochaine commission aura lieu le 9 décembre 2026.

Compte-rendu formulé par Odile REYNARD :

Une réunion de la commission « Petite Enfance – Enfance Jeunesse » a eu lieu le 14 septembre 2026 à SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET.

Les points suivants ont été abordés :

-Service public Petite Enfance : Les actions susceptibles d'être financées dans le cadre de l'aide de l'Etat seront définies en concertation avec les structures partenaires au regard des besoins identifiés sur le territoire de la CCMDL.

-Maison des adolescents : Les informations relatives à la remise en route des permanences de la MDA sur le territoire seront transmises par les intervenants aux MJ de SAINT SYMPHORIEN SUR COISE et de SAINT MARTIN EN HAUT.

-Journée de l'enfance 2027 : Les communes de Brussieu et de Grézieu le Marché se portent volontaires pour accueillir la journée de l'enfance.

-Préparation budgétaire 2027 : Pour l'année 2027, les travaux à prioriser sont ceux de la crèche les Gargalous et l'accueil de loisirs Monts P'tits Loisirs.

-Tarification de l'accueil de loisirs : la commission propose de retenir les tarifs maximums proposés. Ils seront applicables au 01er janvier 2027.

-Prochaine commission : Elle est fixée le 18 janvier 2027

Questions diverses :

*Il est évoqué le déneigement. Une convention doit être conclue prochainement entre les parties concernées.

*Un avis favorable est émis pour les cours de YOGA sur chaise pour les personnes physiquement moins alerte. Ils auront lieu les mercredi matin au foyer rural.

*Est informé de l'organisation d'une randonnée VTT le 20 septembre par l'association sportive de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET

*Il est donné lecture du rapport de contrôle visuel des poteaux incendie de la commune établie par SUEZ en juin 2026. Un devis a été approuvé pour la réalisation de travaux sur certaines bouches.

*Est avisé des remerciements de l'association Vie Libre, de l'Association des Handicapés des Monts du Lyonnais et de K DANSE pour l'attribution d'une subvention sur l'exercice 2026 et de la part d'un administré concernant la réfection du columbarium au cimetière communal.

*Est informé de l'organisation par l'Association Semons l'Avenir de la 3ème édition de l'AGRI LIGHT TOUR le 19 décembre 2026. Le circuit pour cette année sera SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET – MEYS – HAUTE-RIVOIRE.

*Est avisé de l'organisation du Comice Agricole des Quatre Cantons par la section de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET du 25 au 28 juin 2027.

*Une réunion avec les Présidents d'associations est fixée le samedi 03 octobre 2026 à 10H en Mairie afin de planifier les festivités fin 2026 et 2027.

*Il est rappelé que la Région AURA a lancé fin décembre 2025, un PASS'Région Seniors. Il s'agit d'une carte gratuite destinée à tous les habitants de 65 ans et plus leur permettant de bénéficier d'offres exclusives auprès d'un large réseau de partenaires locaux. Dans le prolongement de ce dispositif, la Région lance une nouvelle cagnotte de 15 euros.

*Est avisé des travaux de remise en état du colombarium au cimetière communal par l'entreprise GRANITERIE DU FOREZ de FEURS pour un montant HT de 1 655 euros.

*Il est indiqué que le cinéma de SAINT SYMPHORIEN SUR COISE doit renouveler ses sièges prochainement. Il y aurait donc une opportunité pour le cinéma de SAINT CLEMENT de remplacer les sièges de la salle à moindre coût. Un échange doit avoir lieu à ce sujet avec les personnes concernées.

*Est informé de la composition du bureau de l'association l'Amicale Laïque suite à leur assemblée générale en date du 15 septembre 2026.

*Il a été examiné un chemin rural lieu-dit « Impasse des Frênes ». Un riverain souhaite l'acquisition d'une portion du chemin frappé d'une servitude de passage. Ce chemin longe sa propriété. Après échange entre les élus, il a été décidé que ce riverain doit se rapprocher de l'agriculteur bénéficiaire de ladite servitude. La commune se renseigne également auprès de la commune de Longessaigne pour savoir si ledit chemin est inscrit sur leur cadastre.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 15 octobre 2026.

Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

Le Maire,

Patricia BLEIN

ST-CLEMENT-LES-PLACES (Rhône)

La secrétaire,

Florence DEJOIN

Infos pratiques

Rappel des horaires mairie

Lundi	9h -12h
Mardi	16h - 18h
Jeudi	10h - 12h
Vendredi	16h -19h

04 74 26 35 11
https://saintclementlesplaces.fr/
mairie@saintclementlesplaces.fr

Rappel des horaires de la poste

Lundi / Mardi	13h - 14h30
Jeudi / vendredi	11h - 12h et 13h30 - 14h30
Samedi	10h - 11h

04 74 72 85 42

Rappel des horaires de la bibliothèque

Mardi	16h30 - 19h
Mercredi / Vendredi	16h30 - 18h

bibliotheque.stclement@gmail.com

Etat Civil

NAISSANCES :

Angela LEON	le 03 juin 2026
Lysie GODDE	le 13 juillet 2026
Charly RAMASSAMY	le 31 juillet 2026
Livio TARDY MIRACOLA	le 28 août 2026
Valentin GILLOT	le 26 août 2026
Chloé DELON	le 13 novembre 2026

DÉCÈS:

Antoine GODDE le 19 septembre 2026

MARIAGE :

Mr Vincent PENOT et Elsa COLIN

le 14 novembre

